CA/F2 148

Réponse du gouvernement aux recommandations du Comité parlementaire mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada



Canadä^{*}

Université de Sherbrooke

Gouvernement Government du Canada

of Canada

PG - BIBLIOTHEOUE UNIVERSITE DE SHERBROOKE

OTTAWA (Ontario) K1A 0G2

le 7 février 1995

L'honorable Allan J. MacEachen, C.P. L'honorable Jean-Robert Gauthier Coprésidents Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada Parlement du Canada **OTTAWA** K1A 0A6

MM. les coprésidents,

Nous sommes heureux de vous transmettre, ci-jointe, la réponse complète du gouvernement à chaque recommandation du rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, rapport intitulé La politique étrangère du Canada : principes et priorités pour l'avenir.

Au nom du gouvernement, nous désirons vous remercier pour la production de ce rapport substantiel et profond, et pour tout le travail du Comité mixte spécial. Le gouvernement a soigneusement étudié vos observations et recommandations et il en a largement tenu compte dans l'élaboration de l'Énoncé de politique étrangère que vous trouverez également ci-joint. Le gouvernement souhaite travailler encore plus étroitement au cours des mois et des années à venir avec le Parlement, afin que l'élaboration de la politique continue de bénéficier de l'apport du public et que la mise en oeuvre de notre politique étrangère fasse l'objet d'une évaluation suivie.

Comme vous le constaterez, le gouvernement est d'accord avec les grandes orientations qui, selon votre rapport, devraient guider la politique étrangère du Canada. Le gouvernement partage votre avis sur la très grande majorité des recommandations formulées dans le rapport.

Le gouvernement partage le constat du Comité au sujet de l'importance croissante des affaires internationales dans le quotidien des Canadiens et des Canadiennes. Ceux-ci manifestent un intérêt grandissant envers les affaires étrangères, que ce soit individuellement ou par l'intermédiaire des partenaires du gouvernement, comme les provinces, le secteur privé, les ONG et d'autres institutions canadiennes.



Votre rapport ainsi que l'Énoncé du gouvernement reflètent les valeurs profondes que les Canadiens et les Canadiennes veulent voir véhiculer par le Canada à l'étranger. Notre population souhaite une politique étrangère qui soit à la fois dynamique et indépendante. Tout comme votre rapport, l'Énoncé du gouvernement fait état des changements majeurs qui se sont produits dans le monde et souligne les défis auxquels fait face le Canada ainsi que les occasions qui s'offrent de bâtir un monde meilleur. Le gouvernement convient qu'il doit être sélectif dans ses interventions. Pour cette raison, et compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, le gouvernement devra, pour réaliser ses objectifs en matière de politique étrangère, réaffecter les ressources existantes.

À la lumière de ces considérations, le gouvernement a décidé d'axer la politique étrangère du Canada sur les trois objectifs prioritaires suivants: promouvoir la prospérité et l'emploi; protéger notre sécurité, dans un cadre mondial stable; et projeter les valeurs et la culture canadiennes.

Reprenons maintenant en détail ces objectifs dans le même ordre que dans votre rapport :

En matière de **sécurité**, le gouvernement convient qu'il faut adopter un concept plus large de sécurité, de sorte qu'il englobe autant les facteurs militaires que non militaires. Notre sécurité commune peut, à long terme, être gravement compromise par l'évolution des tendances mondiales dans de nombreux domaines : environnement, démographie, migration, tensions ethniques, santé, développement. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international créera un bureau chargé des enjeux globaux, qui relèvera d'un sous-ministre adjoint, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les politiques canadiennes touchant la sécurité dans ses aspects non militaires.

Comme l'annonçait le Livre blanc sur la défense, le maintien de la paix demeurera un mandat international de premier plan pour les Forces armées canadiennes, une fois celles-ci rééquilibrées. Le Canada appuiera la réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité (le Comité a fait des recommandations pertinentes à cet égard) et il cherchera à siéger au Conseil de sécurité en 1999-2000. Le Canada demeurera actif au sein du NORAD, de l'OTAN et de l'OSCE, et il continuera à participer au dialogue sur la sécurité touchant l'Amérique latine, l'Asie-Pacifique et l'Afrique. L'Énoncé décrit plus en détail ces points.

Dans le domaine de la **politique commerciale**, le gouvernement continuera de participer à la construction d'un système de commerce multilatéral fondé sur la primauté du droit et non sur des rapports de force. Le gouvernement poursuivra aussi les négociations dans les dossiers non encore réglés, à la suite de l'Uruguay Round, et, comme le suggère le Comité, il poursuivra des liens appropriés entre politique commerciale et droits de la personne, environnement et normes de travail. Dans certains cas, ces liens pourront être traités directement par l'OMC; dans d'autres cas, un complément d'étude sera requis au niveau de l'OCDE ou d'autres institutions comme l'OIT.

Le gouvernement défendra avec vigueur nos intérêts commerciaux face aux États-Unis. Comme le suggère le Comité, il cherchera à donner un caractère multilatéral à ses relations, par exemple en élargissant l'ALENA et en encourageant la poursuite des travaux devant mener à un Accord de libre-échange des Amériques (ALEA). Le gouvernement tentera de conclure un accord touchant les lois sur les recours commerciaux, par l'entremise des Groupes de travail de l'ALENA sur les subventions et mesures de compensation et sur l'antidumping. Le gouvernement étudiera aussi la possibilité de conclure un accord de libre-échange ALENA-Union européenne, comme l'a annoncé le Premier ministre en France peu après le dépôt du rapport du Comité, et appuiera l'instauration du libre-échange dans la région de l'Asie-Pacifique d'ici 2020, comme le préconise l'APEC. Le gouvernement continuera d'utiliser la formule «Équipe Commerce Canada» dont il s'est servi en Asie l'an dernier et en Amérique latine plus tôt cette année.

Lors du Sommet économique du G-7 qui aura lieu à Halifax en juin, le gouvernement dirigera les discussions sur la réforme des institutions qui régissent l'économie mondiale, y compris les institutions financières internationales (IFI), et il fera pression en faveur d'une approche à long terme propice à leur évolution. Afin d'accroître la transparence et l'imputabilité, le gouvernement entend préparer des rapports annuels sur la participation du Canada aux banques multilatérales de développement (faisant suite aux rapports déjà soumis sur les institutions de Bretton Woods et sur la BERD), et il offrira aux comités parlementaires des exposés par des ministres et des fonctionnaires.

En matière de **promotion du commerce international**, le gouvernement a examiné attentivement la proposition d'établir un consortium conjoint public-privé. Il a conclu, cependant, que les liens précieux existant entre le Service des délégués commerciaux et le reste du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sont nettement préférables à la création d'un consortium public-privé qui s'articulerait autour du Service des délégués commerciaux. Néanmoins, comme en témoigne l'Énoncé, le gouvernement réformera en profondeur ses méthodes de promotion du commerce international, selon l'esprit des recommandations du Comité. De plus, comme le suggère le Comité et l'indique clairement l'Énoncé, le gouvernement accordera une plus grande attention aux marchés en expansion de l'Asie-Pacifique et des Amériques, et concentrera ses efforts financiers sur les petites et moyennes entreprises. Mieux faire connaître les produits culturels et éducatifs du Canada fera également partie intégrante de la stratégie du gouvernement. En outre, celui-ci collaborera avec les provinces et le secteur privé afin que soit renforcée l'orientation internationale des entreprises canadiennes.

Dans les domaines de l'environnement et du développement durable, le gouvernement sera actif, conformément aux engagements pris lors du Sommet de la Terre à Rio. Outre les priorités actuelles (règles internationales sur la pêche en haute mer; règles internationales sur la gestion durable des forêts; règles commerciales propices au développement durable; enjeux environnementaux en Amérique du Nord, dont la résolution des différends transfrontaliers et la mise en oeuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement; ralentissement des changements climatiques mondiaux;

mise en oeuvre de la stratégie des industries de l'environnement; et application des directives en matière d'évaluation d'impact environnemental), le gouvernement accordera une priorité accrue à la coopération circumpolaire et cherchera à réformer les institutions internationales touchant le développement durable. Le gouvernement cherchera également à faire ratifier la Convention III des Nations Unies sur le droit de la mer dès qu'il aura examiné nos lois afin d'en évaluer la conformité avec les dispositions de la Convention.

À l'égard de l'aide au développement, le gouvernement convient que des améliorations s'imposent dans chacun des domaines indiqués par le Comité. Le gouvernement a pris des mesures concrètes visant à clarifier le mandat et les priorités du programme d'Aide Publique au Développement. De plus, il renforca les partenariats de développement, améliorera l'efficacité de l'aide et fera mieux connaître les résultats à la population canadienne. Les mesures qu'il prendra auront pour objet de renforcer le mandat, l'efficacité et l'imputabilité du programme.

Le gouvernement croit que les mesures que nous avons mises en place pour garantir un mandat clair et des objectifs stables pour l'APD, pour accroître la responsabilité et pour renforcer le rôle du Parlement ne nécessitent pas un mandat législatif pour guider l'APD.

En fonction des trois objectifs prioritaires de notre politique étrangère, le gouvernement souhaite que l'APD canadienne soutienne le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. Cet énoncé de principes permettra au programme d'APD de jouer un rôle important face aux défis qui nous sont posés par les nouvelles menaces à la sécurité commune, tout en réaffirmant notre engagement fondamental envers la réduction de la pauvreté, et la justice économique et sociale (ces objectifs étant évidemment intimement reliés entre eux, comme l'a souligné le Comité).

L'APD canadienne se concentrera sur les six secteurs suivants et comprendra des activités aux niveaux local et institutionnel ainsi qu'au niveau des politiques : besoins humains fondamentaux (la part de l'APD consacrée à ce volet augmentera à 25 %, selon la suggestion du Comité); femmes et développement; services d'infrastructures; droits de la personne, démocratie et bon gouvernement; développement du secteur privé; et environnement. Le gouvernement s'engage à progresser vers la cible de 0,7 % du PNB consacré à l'APD lorsque la situation financière du Canada le permettra. Toutefois, compte tenu des réalités fiscales actuelles, tous les programmes gouvernementaux font l'objet d'un examen, et le programme d'APD ne fait pas exception.

Le gouvernement félicite le Comité pour ses travaux novateurs concernant le rayonnement de la culture et du savoir canadiens à l'étranger, et il convient de l'importance accordée à cette question. Les recommandations détaillées du Comité et les études préparées pour lui seront des points de référence précieux dans la démarche que le gouvernement canadien entreprendra avec les provinces et les autres intervenants afin de faire progresser les intérêts du Canada dans ce domaine.

À cet égard, la position spéciale du Québec et du Nouveau-Brunswick au sein de la Francophonie est un atout pour notre politique étrangère. Les Canadiens et les Canadiennes ont déclaré au Comité qu'ils veulent que leurs gouvernements travaillent de concert pour faire rayonner l'esprit créatif et le savoir canadiens à l'étranger. Le gouvernement est du même avis.

Le respect des droits de la personne a été et demeure un enjeu prioritaire pour les Canadiens et les Canadiennes. De la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme à celle, plus récente, de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Canada n'a cessé d'être à l'avant-garde des pays cherchant à défendre la dignité et les libertés humaines.

Le gouvernement réaffirme son engagement envers le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Ce Centre continuera de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs canadiens.

Le gouvernement considère le respect des droits de la personne non seulement comme une valeur fondamentale, mais également comme un élément crucial pour le développement de sociétés démocratiques et pacifiques. Cette question se pose essentiellement comme suit: de quelle façon pouvons-nous avoir le plus d'influence sur les autres gouvernements afin qu'ils respectent les droits fondamentaux des personnes? Notre objectif, en définitive, n'est pas de punir les pays et les populations innocentes dont les droits sont violés par leurs gouvernements, mais plutôt de changer les comportements et d'inciter les gouvernements à respecter les droits de leur population. Dans chaque situation, notre attitude devra reposer sur une évaluation de plusieurs facteurs et, <u>avant tout</u>, de l'efficacité des outils à notre disposition pour influencer les événements.

Les efforts du Canada pour promouvoir les droits de la personne prendront diverses formes, dont le dialogue et la concertation dans les instances multilatérales.

L'aide au développement est un moyen constructif de promouvoir les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement. Afin d'atteindre ses objectifs, le Canada continuera de travailler avec ses partenaires, y compris les gouvernements, les ONG et les organisations multilatérales. Le programme d'aide soutiendra diverses activités. Par exemple, les initiatives de rétablissement de la paix et de réconciliation, la sensibilisation aux droits de la personne, l'élargissement de l'accès aux recours juridiques, et le renforcement des législatures et des systèmes judiciaires, enfin, l'accroissement de la capacité des organisations et des autres représentants de la société civile de participer pleinement et efficacement à la prise de décisions dans leurs pays.

Le gouvernement pourrait recourir à des mesures spéciales touchant le commerce et l'aide s'il constate des violations flagrantes, systématiques et persistantes des normes internationales de droits de la personne. L'aide canadienne, par exemple, ne doit en aucun cas récompenser ou donner l'impression de récompenser ce genre de comportement. Plusieurs moyens peuvent être utilisés à cette fin, comme l'a indiqué le Comité. Le gouvernement étudiera chaque cas

séparément. De plus, le commerce de biens sensibles, comme les exportations d'armes, ne doit pas contribuer à la répression. La conduite du Canada à ce sujet est illustrée par les contrôles que nous exerçons sur les exportations de biens militaires, contrôles qui sont parmi les plus sévères des pays occidentaux. Des permis d'exportation sont refusés, entre autres, lorsque les biens sont à destination d'un pays où ils pourraient être utilisés pour abuser les droits de la personne ou lorsqu'il y a des hostilités ou un risque d'hostilités imminentes.

Les mesures bilatérales punitives, prises unilatéralement, sont habituellement le moyen le moins efficace d'obtenir les résultats souhaités et, dans le cas du commerce, peuvent nuire plus au Canada qu'elles ne modifieront le comportement des gouvernements contrevenants. Les mesures multilatérales basées sur des normes et des procédures internationales jouissent de légitimité et d'influence accrues. À cet égard, il est très rare que promotion des droits de la personne et commerce soient des objectifs mutuellement exclusifs. De fait, le commerce et la prospérité croissante peuvent paver la voie à une société plus ouverte. L'expérience démontre que, lorsqu'un pays fermé est exposé au monde extérieur et à ses valeurs, les pressions en faveur des droits de la personne s'en trouvent renforcées. Néanmoins, dans des cas extrêmes et lorsque cela est jugé efficace, des sanctions commerciales multilatéralement convenues peuvent permettre d'appliquer des pressions efficaces en vue de changer un comportement flagrant, comme ce fut le cas avec l'Afrique du Sud. Le Canada est prêt à travailler fort pour définir des approches multilatérales qui fassent consensus.

Le Canada continuera de promouvoir les droits de la personne aux Nations Unies, à l'OSCE, dans le cadre du Commonwealth et de la Francophonie, et à l'OEA. Ces instances fournissent souvent les meilleures tribunes pour influencer les gouvernements. Au sein des IFI et des divers groupes de pays fournisseurs d'aide, le Canada insistera aussi sur la nécessité de tenir compte de l'engagement du pays bénéficiaire en faveur du bon gouvernement. En particulier, le Canada recherchera la concertation avec d'autres pour influencer les pays qui dépensent beaucoup dans l'achat d'armements plutôt que dans la promotion de programmes d'éducation et d'habitation pour leur population.

Cet examen de la politique étrangère ne constitue pas la fin d'une concertation. Bien au contraire, c'est le début d'un processus continu.

Dorénavant, le gouvernement tiendra chaque année un Forum sur les relations internationales du Canada, et il sera tenu compte des suggestions utiles faites par le Comité à ce sujet. Le gouvernement élargira et institutionnalisera ce processus en s'inspirant des consultations existantes avec la communauté des ONG oeuvrant dans le domaine des droits de la personne ainsi qu'avec le secteur privé au sein du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). Ces consultations supplémentaires impliqueront d'autres groupes et individus intéressés aux dimensions internationales des relations économiques, du développement, et des affaires politiques. Le gouvernement a aussi décidé de créer un mécanisme au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour stimuler la consultation publique et la recherche sur les questions de politique étrangère.

Le gouvernement continuera de consulter régulièrement le Parlement, par le biais de débats spéciaux et d'autres moyens, lorsque se présenteront des enjeux importants touchant les affaires étrangères, et afin d'actualiser en permanence les orientations de notre politique étrangère. Le gouvernement compte sur les comités permanents concernés pour qu'ils ouvrent la voie à la consultation populaire. Comme le suggère le Comité, nous serions heureux de prévoir des consultations officieuses avec les comités parlementaires appropriés.

Nous aimerions, pour finir, remercier les membres du Comité mixte spécial pour leur exceptionnelle contribution à l'élaboration de notre politique étrangère et pour avoir aidé à en faire une politique dont les Canadiens et les Canadiennes pourront être fiers.

Nous vous prions d'agréer, MM. les coprésidents, l'expression de nos sentiments distingués.

L'honorable André Ouellet Ministre des Affaires

étrangères

L'honorable Roy MacLaren Ministre du Commerce

international

c.c. Membres du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada.

Pièces jointes (a/ Réponse du gouvernement aux recommandations du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada; b/ Énoncé de politique étrangère.)

Réponse du gouvernement aux recommandations du Comité parlementaire mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada

Ce document contient la réponse du Gouvernement à chacune des recommandations du rapport du Comité parlementaire mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère, rapport intitulé La politique étrangère du Canada : Principes et priorités pour l'avenir.

Dans le rapport du Comité, les recommandations ne sont pas séparées du reste du texte et elles ne sont pas numérotées. La numérotation figurant dans ce document suit l'ordre des recommandations du rapport du Comité de manière à fournir une réponse complète et intégrale.

LISTE DES SIGLES

ACDI - Agence canadienne de développement international

ALE - Accord de libre-échange

ALENA - Accord de libre-échange nord-américain

ALENA-ENV - Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

APD - Aide publique au développement

APEC - Coopération économique Asie-Pacifique

ASEAN - Association des nations de l'Asie du Sud-Est

AUS - Ancienne Union soviétique

BERD - Banque européenne pour la reconstruction et le développement

BFEEE - Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (maintenant :

Agence canadienne d'évaluation environnementale)

BIDDH - Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

CAC - Convention sur les armes chimiques

CAE - Commandement allié en Europe

CANARIE - Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de

l'enseignement

CCCE - Comité consultatif sur le commerce extérieur

CNUCED - Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

CNUED - Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement

CRDI - Centre de recherches pour le développement international

CSC - Comité pour la sécurité continentale

CSCE - Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

ECE - Europe centrale et de l'Est

FITT - Forum pour la formation en commerce international

FMI - Fonds monétaire international

FRA - Forum régional de l'ASEAN

GATT - Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GCSCE - Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur

GTIF - Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts

ICSE - Institut canadien du service extérieur IFI - Institutions financières internationales

ISO - Organisation internationale de normalisation

MAECI - Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

NORAD - Commandement de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

OEA - Organisation des États américains
OIT - Organisation internationale du travail
OMC - Organisation mondiale du commerce
ONG - Organisation non gouvernementale

OPANO - Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest OSCE - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

OUA - Organisation de l'unité africaine

PFRS - Pays à faible revenu surendettés PME - Petite et moyenne entreprise

PNB - Produit national brut

PNUE - Programme des Nations unies pour l'environnement

PPCE - Plan de promotion du commerce extérieur

RCI - Radio-Canada International

SEE - Société pour l'expansion des exportations

SPEA - Stratégie de protection de l'environnement arctique

TICEN - Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

TNP - Traité de non-prolifération TPG - Tarif de préférence général

UEO - Union de l'Europe occidentale

UNCLOS III - III^e Convention des Nations unies sur le droit de la mer

ZLEA - Zone de libre-échange des Amériques

Chapitre 1

Repenser les priorités de la politique étrangère 1.1 Nous croyons qu'il faudra que les ressources consacrées aux instruments de la politique étrangère, et notamment au service extérieur, soient affectées de façon appropriée et proportionnée aux objectifs de la politique étrangère qui émergeront de ce rapport.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement convient que les ressources dont il dispose pour réaliser les objectifs du Canada sur la scène internationale doivent être à la mesure des enjeux, mais il importe aussi de composer avec les ressources financières de plus en plus limitées existant dans la conjoncture actuelle. L'Examen des programmes en cours servira d'abord et avant tout à établir une correspondance entre les ressources et les priorités, dans un contexte où l'innovation et la modération sont de rigueur.

L'Examen de la politique étrangère doit garantir la poursuite judicieuse des objectifs prioritaires du Canada, dans un contexte international en évolution rapide et à un moment où les ressources dont le Gouvernement dispose sont limitées.

Le Gouvernement surveillera constamment ses activités à l'étranger pour s'assurer qu'elles mettent en lumière l'engagement qu'il a pris dans des domaines importants à long terme, que ses politiques intérieure et extérieure soient gérées de manière à lui garantir sa capacité d'influer sur les affaires mondiales tout en réagissant de façon efficace aux changements s'opérant sur la scène internationale. Le Gouvernement modifiera la répartition des ressources en fonction de l'évolution des priorités définies dans sa politique et il agira d'après les trois grands objectifs de sa politique étrangère :

- promouvoir la prospérité et l'emploi;
- protéger notre sécurité dans un cadre mondial stable;
- projeter les valeurs et la culture canadiennes.

Chapitre 2

Renforcer la sécurité commune

2.1 Le Comité est convaincu de la nécessité d'adopter un concept plus large de la sécurité, comprenant des facteurs tant militaires que non militaires. De plus, le Comité recommande que ce concept soit reflété à la fois dans la mise sur pied d'un mécanisme de haut niveau au sein du gouvernement (un comité du Cabinet, par exemple) et dans la restructuration des comités parlementaires permanents appropriés afin d'assurer le traitement intégré des divers éléments de la sécurité.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement convient de la nécessité d'adopter un concept plus large de la sécurité. Outre les menaces militaires bien connues, la politique de sécurité doit prendre en compte les dangers pour la stabilité, la démocratie et le développement durable; mentionnons ici la dégradation de l'environnement, la surpopulation, les mouvements involontaires de populations, et le crime international organisé.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) établira un bureau de haut niveau, se rapportant à un sous ministre adjoint, qui se consacrera à l'étude des enjeux globaux et qui aura pour mission d'harmoniser davantage les moyens dont le Gouvernement dispose pour faire progresser des dossiers tels que ceux portant sur : l'environnement mondial, la croissance démographique, les migrations internationales (y compris toute la question des réfugiés), la criminalité internationale, les droits de la personne, la démocratisation, la diplomatie préventive, et la consolidation de la paix après les conflits.

Le Gouvernement encouragera les comités permanents compétents du Parlement à examiner avec efficacité toute la gamme des questions relatives à la sécurité.

2.2 Le Comité croit que des mesures s'imposent sans délai pour élargir le Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif. Il croit aussi que le Conseil doit adopter des méthodes de travail plus transparentes pour faciliter la communication entre ses membres et les pays qui n'en font pas partie mais qui ont des intérêts à défendre ou des préoccupations particulières à exprimer.

Réponse

Le Gouvernement favorise et appuie fermement la réforme du Conseil de sécurité, de manière à ce que celui-ci fonctionne avec une cohésion, une efficacité et une crédibilité optimales. Bien des améliorations ont déjà été apportées, et le Conseil fonctionne mieux aujourd'hui que pendant la plupart des périodes antérieures. On peut faire davantage encore pour parfaire les procédures existantes sans toutefois élargir le Conseil de sécurité, ce qui nécessiterait la réforme de la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Plus particulièrement, le Canada collabore avec d'autres États membres partageant ses vues pour faire en sorte :

- 1) que les membres du Conseil consultent davantage les pays non-membres particulièrement intéressés par les questions étudiées au Conseil; et
- 2) que les intervenants régionaux concernés participent aux débats du Conseil.

Le Canada a contribué aux efforts déployés pour amener le Conseil de sécurité à consulter les pays fournissant régulièrement des troupes, quand il délibère sur les opérations de maintien de la paix.

Le Canada cherche à siéger au Conseil de sécurité en 1999-2000 afin de jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de l'ONU, au moment où celle-ci entrera dans le prochain millénaire.

Si une réforme de la composition du Conseil de sécurité devient un jour possible, le Canada visera à augmenter ses chances d'avoir une place autour de la table.

2.3 Le Comité préconise l'établissement de critères clairs et uniformes pour régir les interventions des Nations Unies et une intégration plus étroite des mesures politiques, économiques et militaires à chaque étape de toute mission de paix de l'ONU, l'accent étant mis sur la prévention. Il est aussi en faveur d'augmenter les ressources du Secrétariat pour qu'il puisse donner rapidement l'alerte et coordonner tant les contributions militaires des pays membres que celles des autres participants aux missions de paix. Parallèlement, il verrait d'un bon oeil la décentralisation des opérations de paix au niveau régional, lorsque c'est faisable, de manière que, si le Conseil de sécurité décide qu'une intervention s'impose, il puisse autoriser un organisme régional à lancer une opération précise sous les auspices des Nations Unies.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada tient à favoriser des réformes qui permettraient à l'ONU de mieux dissiper les nouveaux dangers menaçant la paix. Jusqu'ici, diverses contraintes ont limité l'efficacité de l'ONU. Entre autres, les pays s'entendent peu sur l'opportunité de ses interventions. La diversité des situations auxquelles on lui a demandé de faire face démontre bien à quel point il est difficile de définir des critères d'intervention solides et rapides. Néanmoins, le Gouvernement reconnaît qu'il doit collaborer avec ses partenaires pour élaborer des principes qui guideront concrètement l'action onusienne. Le livre blanc sur la défense de 1994 abonde aussi en ce sens.

Deuxième problème: une fois que l'ONU décide d'intervenir, il est rare qu'elle dispose facilement des moyens voulus pour réaliser ses objectifs. Dès le début d'une mission, il faudrait qu'elle puisse déployer sans tarder des forces adéquates et que, sur le théâtre d'opérations, elle puisse compter sur des effectifs militaires assez nombreux et bien équipés pour faire face à toute évolution du mandat de son intervention. En outre, l'ONU manque toujours de ressources financières suffisantes et facilement accessibles.

Le Gouvernement estime qu'il faut se pencher sans tarder sur toutes ces questions. Nous avançons des propositions pour que l'ONU puisse compter sur des ressources financières indépendantes des contributions de ses États membres.

En avril 1994, le Canada a organisé une séance de travail pour des hauts fonctionnaires de l'ONU et des représentants des principaux pays fournisseurs de troupes, afin de définir de nouveaux moyens d'améliorer la planification, la préparation et l'exécution des opérations de maintien de la paix. Comme l'a annoncé le ministre des Affaires étrangères devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1994, le Canada dirige actuellement une grande étude internationale, qu'il remettra à l'Assemblée générale à l'automne 1995, et qui porte sur les diverses formules qui permettraient d'améliorer la capacité de réaction rapide de l'ONU.

Le Gouvernement convient entièrement de la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'alerte rapide et, notamment, sur la prévention. La communauté internationale doit pouvoir prévoir les conflits pour ne pas toujours être condamnée à faire face à leurs conséquences. Il nous faut trouver des mécanismes novateurs d'alerte rapide qui permettent de désamorcer les crises. À cet égard, le Canada a présenté au Secrétaire général une liste de personnalités canadiennes qui seraient disposées à prendre part à des missions de diplomatie préventive.

Le Gouvernement convient que les organisations régionales peuvent jouer un rôle important dans un système de sécurité placé sous la gouverne de l'ONU. Le Canada soutient les efforts que le Secrétaire général de l'ONU déploie pour encourager les organismes régionaux, tels l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) autrefois appelée CSCE, l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à assumer, conformément aux règles établies par les Nations Unies, une plus large part du fardeau des opérations internationales de maintien de la paix.

2.4 Le Comité croit que le rôle principal des Forces canadiennes sur la scène internationale devrait être d'appuyer les opérations de maintien de la paix, mais il recommande que le Canada y participe de façon plus sélective, après avoir évalué ses intérêts et déterminé les domaines d'activités, tant militaires que civils, dans lesquels les Canadiens excellent. La formation des troupes et du personnel de maintien de la paix des Nations Unies devrait devenir un des grands éléments de la politique canadienne.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est résolu à continuer d'affecter des éléments des Forces canadiennes aux opérations internationales de maintien de la paix. Des situations récentes ont montré que seules des forces de maintien de la paix suffisamment équipées et armées, et ayant reçu un bon entraînement au combat peuvent faire face avec succès aux menaces, aux attaques armées et aux autres circonstances dangereuses risquant de surgir. Le Gouvernement a bien l'intention de fournir aux Forces canadiennes les moyens qu'il leur faut pour remplir leurs missions de paix.

Le Gouvernement convient, cependant, que le Canada ne peut intervenir partout et tout faire, et il entend donc faire des choix en ce qui concerne sa participation aux opérations de maintien de la paix. Dans le Livre blanc sur la défense, le Gouvernement a énoncé divers facteurs à prendre en compte pour décider s'il y a lieu d'affecter des ressources canadiennes à des opérations multilatérales destinées à protéger la paix et la stabilité. En définissant la nature de sa contribution, le Canada mettra surtout l'accent sur les rôles dans lesquels il excelle, comme le Comité le recommande. Notre pays continuera de fournir son savoir-faire en matière de déminage et dans d'autres domaines, pour favoriser la consolidation de la paix après les conflits. Il continuera aussi d'offrir ses compétences en ce qui concerne la planification et la préparation des opérations de maintien de la paix ainsi que le soutien logistique qu'elles nécessitent, même dans les cas où des troupes canadiennes ne pourront pas faire partie des contingents.

Notre vaste expérience des opérations de maintien de la paix et des missions connexes confirme que le personnel qui y participe a besoin de toute une gamme de compétences. Un entraînement de base au combat est certes essentiel, mais le personnel doit aussi posséder des connaissances sur le pays concerné, ses habitants et leur culture. Il en a toujours été ainsi, mais les opérations contemporaines de maintien de la paix exigent des militaires qui y prennent part des connaissances plus vastes et plus complètes que jamais auparavant. C'est pourquoi le Gouvernement consacre d'importantes ressources à la mise sur pied du Centre Lester B. Pearson pour le maintien de la paix, à l'ancienne Base des Forces canadiennes de Cornwallis (Nouvelle-Écosse). Le Centre offrira des cours appropriés aux troupes de maintien de la paix de toutes les nations, et il mènera des recherches sur les opérations de ce genre.

Ainsi, l'expérience acquise par le Canada au cours des 40 dernières années profitera aux futurs Casques bleus.

Il apparaît aussi à l'évidence qu'en soutenant les structures démocratiques, l'appareil judiciaire et les médias libres, on peut maintenir la paix quand les régimes sociaux subissent de lourdes pressions. La médiation et une surveillance policière efficace peuvent donner les mêmes résultats si les structures normales s'effondrent. De même, d'énormes obstacles se dressent devant les unités civiles d'intervention, une fois la paix rétablie après le conflit.

Voilà pourquoi le Gouvernement tient à s'assurer que ses propres ressources affectées aux missions de paix servent à atteindre un éventail d'objectifs; c'est aussi la raison pour laquelle il favorise une démarche polyvalente dans l'exécution des opérations de paix de l'ONU. La participation de la GRC au rétablissement de la paix et de la démocratie en Haïti illustre fort bien la résolution du gouvernement canadien à cet égard, tout comme le rôle joué par les observateurs électoraux canadiens dans ce pays, en Afrique du Sud et ailleurs. En outre, le Gouvernement a fourni à l'ONU une liste d'experts civils canadiens capables d'assumer des rôles dans le cadre des opérations onusiennes, et il encourage le centre d'entraînement de Cornwallis à intégrer à ses programmes des éléments portant expressément sur les droits de la personne à l'intention tant des militaires que des civils.

2.5 Le Comité considère que le Canada devrait demeurer un membre actif de l'OTAN. Il devrait aussi encourager cette organisation à devenir un organisme de sécurité collective pour l'ensemble de l'Europe, en collaboration avec les membres du Partenariat pour la paix. Dans le même ordre d'idées, le Canada devrait inciter l'OTAN et l'ONU à entretenir des liens plus étroits et il devrait restructurer les forces affectées à l'OTAN, en consultation avec ses alliés, pour mieux appuyer les opérations de maintien de la paix de l'OTAN menées sous les auspices des Nations Unies ou de l'OSCE. Le Canada devrait également encourager l'OSCE à renforcer ses institutions, notamment celles qui s'occupent de la prévention et du règlement des conflits, et à élargir leurs procédures pour leur permettre d'intervenir plus rapidement.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada est résolu à demeurer actif au sein de l'OTAN et à y travailler pour s'assurer que l'Organisation est à même de relever les défis actuels et à venir, et non ceux du passé. Avec la dissolution du bloc soviétique a disparu une source considérable de préoccupations pour l'Alliance atlantique. La coopération entre ses pays membres aux fins de la sécurité collective conserve, malgré tout, toute sa pertinence, surtout dans un monde marqué par l'instabilité et l'incertitude.

De nouveaux problèmes menacent la sécurité de l'Europe. Des rivalités ethniques et d'autres tensions sociales font surface en Europe centrale et orientale et dans l'ancienne Union soviétique (AUS). Les réformes politiques et économiques s'y opèrent péniblement et les résultats en sont incertains. La destruction des arsenaux militaires de l'ancienne Union soviétique ne se fait que peu à peu, et l'exercice d'un contrôle légitime sur ces derniers suscite des préoccupations grandissantes.

Tous ces problèmes risquent d'avoir de sérieuses conséquences pour notre sécurité, et le Gouvernement estime que l'OTAN peut et doit évoluer pour y faire face. L'Alliance atlantique dispose de l'influence diplomatique, du savoir-faire technique et des moyens militaires qu'il lui faut pour favoriser dans tous les États européens un plus grand sentiment de sécurité. Conférer ainsi à l'OTAN une vocation plus large, sans créer de nouvelles divisions en Europe, comportera certes des difficultés, mais nous nous devons d'examiner toutes les options réalisables.

Le Gouvernement croit que, pour garantir la réussite de l'OTAN dans ce nouveau rôle, il faut s'assurer que la transparence, la coopération et la cohérence caractérisent les rapports entre l'Alliance atlantique et d'autres institutions européennes, telles l'OSCE et l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Dans le même ordre d'idées, l'OTAN doit, dans son rôle, veiller à prendre en compte l'émergence d'un système international de sécurité plus vaste, qui sera élaboré sous la gouverne de l'ONU.

C'est dans ce contexte en évolution qu'il faut situer l'engagement pris par le Canada envers l'OTAN. Notre pays a compté parmi les plus ardents promoteurs du Partenariat pour la paix, première étape d'une expansion à terme de l'Alliance atlantique, pour jeter les bases d'un régime européen de sécurité collective plus large, auquel adhéreraient la Russie et les autres pays de l'AUS. En outre, le Canada favorise ardemment l'établissement d'un dialogue spécial avec la Fédération russe au sujet des mécanismes de sécurité européens de l'avenir, de manière à s'assurer que l'évolution de l'OTAN prend en compte les préoccupations de celleci.

Le Gouvernement convient aussi que l'OTAN, l'OSCE et l'ONU doivent mieux collaborer entre elles afin de faire face à toute la gamme des menaces pour la stabilité en Europe. Le Canada souscrit entièrement au concept des groupes opérationnels interarmées combinés (GOIC), adopté par l'OTAN; il y voit un moyen efficace et peu coûteux d'organiser la défense de l'Alliance et d'affecter les ressources de celle-ci aux opérations de maintien de la paix et à d'autres opérations ne relevant pas du mandat actuel de l'OTAN. Le Canada continuera d'insister pour que les moyens de l'Alliance (structures de commandement, logistique, et autres ressources militaires et organisationnelles) soient mis à la disposition de l'ONU et de l'OSCE pour les aider à planifier, préparer et exécuter des opérations de maintien de la paix et d'autres missions humanitaires.

Le Gouvernement est aussi d'accord qu'il faut renforcer la capacité de l'OSCE de prévenir et de régler les conflits. Dans le cadre de la Conférence d'examen, tenue en décembre à Budapest, le Canada a travaillé fort afin d'améliorer le fonctionnement du Centre de prévention des conflits. Il collabore activement avec d'autres pays pour doter l'OSCE d'une infrastructure de maintien de la paix, et il est disposé à partager son savoir-faire en cette matière avec le secrétariat de l'OSCE à Vienne, afin de l'aider à planifier une opération de maintien de la paix dont on a proposé l'envoi dans le Nagorny-Karabakh. Notre pays soutient avec vigueur le travail du haut-commissaire pour les minorités nationales et celui du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), deux instances créées par l'OSCE. Le Canada presse par ailleurs l'OSCE d'intervenir sur de nouveaux plans, y compris en particulier la surveillance des médias afin d'empêcher que ceux-ci deviennent des instruments de propagande qui pourraient engendrer instabilité et conflits.

2.6 Le Comité recommande que le Canada se prépare à renouveler l'accord du NORAD et demande que l'on accorde plus d'importance à la surveillance spatiale qu'à la défense aérienne. Le Canada devrait demander d'être consulté sur toute mesure visant à abroger le Traité de limitation des systèmes antimissiles balistiques (TAM) ou à placer des armes dans l'espace.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement convient avec le Comité que le Canada doit négocier une nouvelle reconduction de l'accord du NORAD, tout en prenant en compte les changements dans la nature des menaces pesant sur l'Amérique du Nord, les nouvelles technologies et les défis qui se poseront dans l'avenir.

Le Canada continue de s'opposer à l'abrogation ou à l'affaiblissement du Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) ratifié en 1972 ainsi qu'au déploiement d'armes dans l'espace. Le Canada constate avec satisfaction que le gouvernement américain a décidé de s'en tenir à l'interprétation restrictive du Traité ABM. Nous avons vu avec intérêt ces dernières années la politique et la stratégie de défense des États-Unis évoluer vers une valorisation des systèmes tactiques antimissiles, basés au sol ou en mer. Pour l'instant, le Canada veut s'attacher à mieux comprendre la défense antimissile, par la recherche et la consultation de pays de même opinion. Si, plus tard, le Canada décidait de jouer un rôle au niveau de la défense antimissile balistique, ce rôle ne serait pas déterminé de façon isolée, mais au contraire en liaison avec l'évolution des arrangements visant la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et, peut-être, de l'ensemble des pays de l'OTAN. Pour que le Canada participe à une telle défense, il faudrait que celle-ci soutienne une analyse coûts-bénéfices, qu'elle soit d'un prix abordable, qu'elle réponde sans conteste à nos besoins, et qu'elle permette de renforcer les missions que nos Forces exécutent déjà, telles la surveillance et les communications.

Le Canada poursuivra un dialogue sur ces questions avec les États-Unis, à la fois en dehors et à l'intérieur du NORAD.

2.7 Le Comité se réjouit des efforts des membres de l'Organisation des États américains (OEA) pour accroître leur coopération sur les questions de sécurité au sein du cadre plus vaste de l'ONU. Il appuie l'initiative canadienne visant à créer un comité spécial de l'OEA pour examiner ces questions.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Il tient beaucoup à entretenir avec les pays des Amériques des relations propres à souligner le rôle du Canada en tant que partenaire à part entière. Cet engagement porte aussi sur les efforts communs en vue de sauvegarder la paix dans la région, grâce à l'application des principes de l'ONU. La création à l'OEA du Comité spécial de la sécurité continentale (CSC) avait été proposée par le Canada. Nous avons aussi coparrainé une réunion d'experts de l'OEA sur les mesures de confiance et de sécurité. Tenue à Buenos Aires en mars 1994, ce fut la première réunion du genre dans les Amériques. Nous attendons avec intérêt la Conférence régionale de suivi, qui doit avoir lieu cette année à Santiago.

Le Canada préconise, au sein de l'OEA, l'adoption d'un concept plus large de sécurité coopérative, concept qui prend en compte un éventail de menaces depuis les conflits internes et le narco-terrorisme jusqu'à la pollution et à la dégradation environnementale. Au CSC, le Canada s'efforce d'améliorer la collaboration entre l'OEA et l'ONU. Il milite aussi pour la création d'un registre régional des transferts d'armes classiques et des dépenses militaires et pour l'adoption de mécanismes de prévention et de règlement des conflits. À l'instigation du Canada, le CSC examine aussi les effets de l'utilisation sans discrimination de mines terrestres dans certaines parties du continent. Il appuie un examen des mécanismes de la Commission interaméricaine de défense par le CSC, de manière à en améliorer le fonctionnement, la transparence et l'imputabilité financière. Notre pays souhaite renforcer le CSC en en faisant un comité permanent de l'OEA et en le dotant d'un programme de travail régulier et orienté qui contribuerait davantage aux efforts que l'Organisation déploie pour renforcer la sécurité et promouvoir les institutions démocratiques, le respect des droits de la personne, et la règle de droit sur le continent.

L'OEA se penchera en outre sur le développement démocratique et le bon gouvernement, dans le cadre du suivi des décisions prises lors du récent Sommet des Amériques à Miami.

2.8 Le Comité considère que le Canada devrait appuyer des initiatives comme le forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) afin d'établir un dialogue sur la sécurité coopérative dans la région et d'en arriver ainsi graduellement à des ententes régionales de sécurité. En tant que pays du bassin du Pacifique, le Canada devrait jouer un rôle actif à ce chapitre, montrer qu'il a des intérêts à protéger dans le Pacifique et y assurer une présence navale plus visible.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord; il a pris et continuera de prendre des mesures pour manifester son engagement en faveur d'un dialogue ouvert sur la sécurité coopérative dans le Pacifique. L'action du Canada en faveur d'un dialogue sur la sécurité de l'Asie-Pacifique a débouché sur la création du Forum régional de l'ANASE (FRA). Il encourage les travaux de ce dernier, maintenant qu'il est établi. Le Canada a rédigé des documents de travail sur la prévention des conflits et la non-prolifération pour la session inaugurale du Forum à l'été 1994 et, à la demande de ce dernier, des experts de notre pays préparent actuellement des mémoires supplémentaires sur ces questions et plusieurs autres. Le Canada contribue par ailleurs à l'organisation d'un atelier sur le maintien de la paix que le FRA doit présenter en mars 1995.

Comme le précise le Livre blanc sur la défense, le Gouvernement compte maintenir une présence navale visible dans le Pacifique. Le NCSM Vancouver s'est rendu au Japon et en République de Corée en 1994, et le Canada compte envoyer deux navires dans la région de l'ASEAN pendant l'été 1995.

Le Comité estime que le Canada, de concert avec les pays qui sont du même avis, devrait faire tout son possible pour amener plus de pays à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), renforcer le régime du TNP, appuyer la prolongation indéfinie du Traité, convaincre les puissances nucléaires de réduire encore leurs arsenaux, et poursuivre la campagne en faveur d'une interdiction totale des essais nucléaires. Le Canada devrait insister pour que tous les États soient tenus de faire des déclarations au Registre des armes classiques des Nations Unies, et il devrait demander qu'on y inscrive aussi les marchés internes. Il devrait préconiser également l'interdiction des ventes d'armes aux pays qui ne présentent pas de déclaration au Registre, comme le Comité canadien pour le cinquantième anniversaire des Nations Unies l'a recommandé. Le contrôle de la production, de l'importation et de l'exportation de mines terrestres devrait faire l'objet d'efforts spéciaux.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord avec le Comité en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La prolifération nucléaire continue de faire peser une lourde menace sur la sécurité internationale. Le TNP constitue l'instrument dont les membres de la communauté mondiale disposent ensemble pour contenir ce danger; notre sécurité dépend donc de l'adhésion universelle à ses dispositions. Cependant, certains États estiment que les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) ne progressent pas assez rapidement, et cela risque maintenant de compromettre la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. De plus, avant de donner leur aval à une telle prorogation, des États réclament notamment la garantie qu'aucun pays n'utilisera ou ne menacera d'utiliser des armes nucléaires, garantie dite « de sécurité négative » qui aurait force exécutoire, et l'amorce prochaine de pourparlers sur une convention visant l'arrêt de la production des matières fissiles destinées à la fabrication d'engins explosifs (dite « convention de cessation »). De nombreux États parties au TNP jugent que celui-ci est discriminatoire et qu'en le prorogeant pour une période indéterminée, on perpétuerait l'inégalité existant, d'après certains, entre les États dotés d'armes nucléaires (EDAN) et les autres.

Le maintien du TNP fait donc face à des défis même si son importance grandit, dans un monde qui échappe de plus en plus au contrôle des superpuissances nucléaires. Le Canada continuera de faire tout son possible pour encourager l'adhésion de tous les pays au TNP. Il collabore activement avec les EDAN et les autres afin d'obtenir un consensus en faveur de la reconduction du Traité pour une période illimitée. Il se prépare à combiner ses efforts avec ceux d'autres pays partageant ses vues (l'Afrique du Sud et le Japon, par exemple) pour encourager une réflexion modérée et pragmatique sur le TNP. Les relations spéciales que le Canada entretient avec l'Ukraine ont contribué au succès des efforts internationaux pour convaincre ce pays d'adhérer au TNP.

Le Canada travaille avec persistance pour réaliser un traité durable et vérifiable d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, et il mène les efforts que la communauté internationale déploie pour amorcer des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes (c'est ainsi qu'il a présenté un colloque international sur cette question en janvier 1995). Le Gouvernement convient également que la prolifération des armes classiques présente elle aussi un danger, et il étudie en ce moment des moyens qui permettraient à la communauté internationale de traiter ce problème de façon efficace.

Le Canada s'est, dès le début, fait un avocat du Registre de transferts d'armements conventionnels de l'ONU. Il continue de déclarer sa production nationale de matériels militaires, et en 1994, il a mené le groupe des pays qui voulaient ajouter la production nationale au Registre et y apporter d'autres améliorations. Le Canada continuera d'encourager tous les pays à déclarer volontairement leurs arsenaux militaires et il croit qu'avec le temps, le succès du Registre en tant que mesure de renforcement de la confiance incitera des pays non-membres à souscrire à l'entente le concernant. Tout en poursuivant ses efforts multilatéraux en faveur de l'adhésion universelle au Registre, le Canada continuera d'examiner la question de savoir s'il est efficace d'interdire les exportations d'armes à destination d'États non-membres et de tenter d'obliger les États récalcitrants à fournir des renseignements au Registre.

Le Gouvernement convient qu'il est important de limiter la prolifération et l'utilisation des mines terrestres. Le Canada n'a pas exporté de mines terrestres anti-personnel depuis 1987 et il cherche à renforcer la Convention de l'ONU sur certaines armes conventionnelles (CCAC), et notamment le Protocole II sur l'emploi des mines terrestres, en vue de la Conférence d'examen d'octobre 1995. Le Canada étudie des moyens d'élargir la portée de la Convention, afin qu'elle s'applique aussi aux conflits internes (dans le cadre desquels la majorité des mines terrestres anti-personnel sont utilisées), et de faire adopter un régime de vérification qui en accroîtrait encore plus l'efficacité. Le Canada collabore par ailleurs avec d'autres pays intéressés par cette question, pour assujettir à d'autres contrôles internationaux efficaces le transfert et l'utilisation des mines terrestres.

2.10 Le Comité estime essentiel, tant dans l'intérêt du Canada que pour maintenir sa réputation comme membre respecté de la communauté internationale, que le Canada continue de contribuer au renforcement de la sécurité internationale. Il recommande que l'on envisage de donner aux Forces canadiennes une configuration plus spécialisée leur permettant de mieux appuyer les opérations de maintien de la paix. Le Comité émet toutefois des réserves à l'égard d'une spécialisation excessive des Forces canadiennes.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement convient avec le Comité que le Canada peut et doit continuer de contribuer à la sécurité internationale, dans la mesure de ses moyens et de son envergure sur la scène mondiale. Comme le précise le Livre blanc sur la défense, le Gouvernement est résolu à affecter un plus grand nombre de militaires canadiens aux opérations internationales de maintien de la paix. En outre, afin d'aider à garantir que toutes les compétences existantes sont pleinement exploitées, le Gouvernement contribue à établir un centre international d'entraînement aux opérations de maintien de la paix, à Cornwallis (Nouvelle-Écosse). Parallèlement, il est convaincu que le succès des missions de maintien de la paix nécessite fondamentalement l'emploi de forces armées polyvalentes et aptes au combat; comme le Comité le préconise, il se gardera de spécialiser excessivement les Forces canadiennes.

Chapitre 3

Vers une prospérité commune

3.1 Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, en consultation avec les provinces et en prenant en considération leurs points de vue, cherche une façon efficace de confier certaines responsabilités en matière de promotion commerciale à un consortium plus indépendant, de préférence géré conjointement par le secteur public et le secteur privé, lequel consortium offrirait aux entreprises, en particulier aux petites et aux moyennes entreprises (PME), de l'information actuelle et à jour sur les marchés et les stratégies de commercialisation. Cet organisme devrait s'intéresser en particulier aux difficultés que présente l'ouverture de nouveaux marchés; davantage de crédits devraient être accordés lorsque le marché est éloigné et que sa prospection requiert la connaissance de langues étrangères difficiles ou de sociétés peu familières. Les frais d'utilisation pourraient être imposés en fonction de la capacité contributive. S'il est vrai qu'il faut préserver nos marchés traditionnels, il conviendrait tout de même d'augmenter nos efforts pour trouver activement de nouveaux marchés.

Réponse

Le Gouvernement convient de la nécessité de faire participer davantage les provinces et le secteur privé au développement de son commerce international; de fournir aux entreprises des renseignements en temps réel sur les marchés et des stratégies de marketing; et de consacrer plus de ressources aux marchés naissants.

Afin de réaliser ces objectifs, le Gouvernement compte :

- poursuivre ses efforts pour rationaliser l'activité relative au développement du commerce international, grâce à une approche de type Équipe Commerce Canada (par cette démarche, il chercherait à accroître la synergie et à réduire le chevauchement entre les divers paliers de gouvernement et les institutions du secteur privé);
- fondre ensemble les programmes de développement du commerce du MAECI, de manière à mettre l'accent sur les PME et à acquérir plus de souplesse pour réallouer des ressources aux marchés difficiles et aux marchés naissants. Dans un premier temps, le Gouvernement a déjà réattribué à ces derniers marchés (par ex., l'Asie et l'Amérique latine) une partie des ressources réservées au développement du commerce international, et il compte procéder à d'autres réaffectations de fonds dans ce même esprit;
- s'assurer que les provinces et le secteur privé participent davantage à l'élaboration du Plan annuel de promotion du commerce extérieur (PPCE) et à l'établissement des priorités devant y figurer;
- faire du PPCE un instrument stratégique de répartition des ressources;

- enseigner aux délégués commerciaux de meilleures techniques de collecte et de diffusion de l'information commerciale et des renseignements sur les marchés et leur offrir d'autres cours de nature professionnelle afin d'améliorer les normes de service à la clientèle;
- mettre davantage la technologie à la portée des clients et des ministères (par ex., le MAECI et des représentants du secteur privé ont mis au point un babillard électronique).

Le Gouvernement a soigneusement étudié la proposition concernant la création d'un organisme indépendant qui serait chargé de réaliser les objectifs du Canada relatifs au développement du commerce international. Il convient que sa stratégie de développement du commerce doit prendre le plus possible en compte les exigences du marché. Il continuera de favoriser au maximum la participation du secteur privé à sa démarche. Il compte, cependant, conserver le régime actuel, étant donné : les liens commerciaux et politiques utiles découlant de l'intégration du Service des délégués commerciaux au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; la convergence grandissante de la politique commerciale et des activités de développement du commerce international; et l'importance de doter la politique étrangère canadienne d'une solide dimension économique et commerciale.

Le Gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu d'imposer des droits d'utilisation à ce stade-ci, car ils risqueraient de décourager les entreprises songeant à exporter leurs produits pour la première fois. Le Gouvernement s'interroge cependant sur d'autres moyens de recouvrer davantage les coûts et de partager ces derniers avec le secteur privé.

- 3.2 Pour consolider la position du Canada dans le contexte nord-américain, le Comité recommande ce qui suit :
- 3.2A le Canada devrait insister pour que la procédure trilatérale de règlement des différends soit appliquée de façon équitable, et continuer d'exercer des pressions vigoureuses pour que les négociations relatives aux codes de l'ALENA concernant les subventions et le dumping aboutissent d'ici 1996, comme il était initialement prévu, de façon qu'on puisse adopter des règles communes qui se substitueraient aux lois actuelles sur les sanctions commerciales appliquées par les signataires de l'ALENA;
- 3.2B si ces négociations échouaient, le gouvernement du Canada devrait revoir les options qui s'offrent à lui.

Le Gouvernement va s'assurer de l'application équitable de la procédure trilatérale de règlement des différends décrite dans le chapitre 20 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ce mécanisme constitue une amélioration sensible par rapport à la procédure prévue dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE). Une liste de personnes nommées par consensus, le processus inverse de constitution des groupes spéciaux, les commissions d'examen scientifique, et l'exercice d'un contrôle sur les mesures excessives de rétorsion, voilà autant de moyens efficaces pour faire respecter les règles de l'Accord. Le Gouvernement s'engage en outre à veiller à ce que toute amélioration apportée à la procédure de règlement des différends soit intégrée aux négociations futures sur l'accession du Chili à l'ALENA et sur la réalisation de l'objectif que les chefs des pays de l'hémisphère se sont récemment fixé, à savoir créer la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Le Gouvernement estime sans réserve qu'il est nécessaire d'établir de bons codes de discipline concernant les subventions et le dumping à l'intention des partenaires de l'ALENA. Le 2 décembre 1993, le premier ministre a annoncé que le Canada, le Mexique et les États-Unis avaient convenu de chercher à réduire les risques de différends relatifs aux subventions, au dumping et à l'application des lois sur les recours commerciaux afférentes à de telles pratiques. Conformément à l'accord trilatéral, on a mis sur pied deux groupes de travail : l'un se penche sur les subventions et les droits compensateurs, et l'autre, sur les mécanismes anti-dumping. Le Gouvernement accorde une importance primordiale à ce processus et il fera tout en son pouvoir pour que, d'ici décembre 1995, on réduise les risques de différends avec les États-Unis et que, par la suite, on progresse de façon soutenue vers une réforme intégrale.

- 3.2 Pour consolider la position du Canada dans le contexte nord-américain, le Comité recommande ce qui suit :
- 3.2C le gouvernement devrait en outre indiquer clairement que la disposition de l'ALENA concernant l'exemption des produits culturels ne doit pas être interprétée d'une façon qui risque de compromettre les intérêts des groupes culturels du Canada.

Afin de conserver son identité et sa finalité, le Canada se doit de préserver dans l'espace culturel nord-américain une place bien à lui, une place de choix. Par conséquent, le maintien de l'exemption des industries culturelles représentait un objectif essentiel du Canada pendant les négociations de l'ALENA, tout comme la conservation de plusieurs mesures de soutien existantes.

L'ALENA prévoit que toute mesure adoptée ou maintenue relativement aux industries culturelles est exclusivement assujettie à l'ALE. Nous conservons le droit de maintenir les mesures de soutien existantes ou d'en instaurer d'autres. Cependant, l'ALE autorise les États-Unis à riposter en adoptant des mesures ayant un « effet commercial équivalent », si le Canada prend des mesures qui auraient été contraires à l'ALE, n'eût été de la clause sur l'exemption culturelle. En pratique, cette disposition permet donc d'adopter à l'appui des industries culturelles des mesures qui, non seulement vont dans le sens des obligations internationales du Canada, mais pour lesquelles le droit aux contre-mesures, en vertu de l'exemption, ne s'applique pas.

Il importe que les politiques nationales et internationales relatives aux divers intérêts canadiens soient équilibrées et qu'elles se complètent et se renforcent mutuellement. De nombreuses entreprises canadiennes soutiennent avantageusement la concurrence de sociétés culturelles américaines et étrangères, sur les marchés nationaux et étrangers. Par ailleurs, les entreprises canadiennes ont profité d'une forte tendance en faveur des alliances commerciales et des coproductions. Le Gouvernement doit donc prendre toutes ces considérations en compte au moment de choisir les instruments stratégiques appropriés pour protéger et promouvoir la culture canadienne.

Le Gouvernement est résolu à favoriser l'épanouissement et la croissance des industries culturelles canadiennes. Il a déjà mis en oeuvre plusieurs mesures novatrices qui soulignent son engagement envers un secteur culturel dynamique.

- 3.2 Pour consolider la position du Canada dans le contexte nord-américain, le Comité recommande ce qui suit :
- 3.2D le gouvernement devrait chercher aussi à obtenir dans les instances multilatérales un appui plus large en faveur de codes généralement acceptés visant à établir un droit du commerce meilleur et plus équitable en ces matières.

Le Gouvernement est d'accord. Sur le plan multilatéral, le Canada compte parmi les participants les plus actifs de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a constitué une priorité pour lui. Il a l'intention de continuer à réclamer l'élaboration de règles complètes et précises sur les subventions, le dumping, les mesures anti-dumping et les droits compensateurs, et à prendre des mesures pour promouvoir plus d'uniformité et d'équité.

Il ne sera pas facile d'édicter des règles internationales dans ce domaine, vu l'existence, dans des marchés d'importance, de groupes d'intérêts solidement implantés qui font des recours commerciaux leur instrument protectionniste de prédilection, et vu la prolifération de ces recours dans de nombreux pays en développement au cours des dernières années. Le Gouvernement fait face à ce défi en mettant en oeuvre une stratégie multiforme qui favorise la constitution d'une coalition multilatérale plus vaste parmi les pays préconisant la réforme, et l'intensification des efforts dans le contexte de l'ALENA. Ces travaux menés à divers niveaux et dans différentes tribunes renforcent le système de réglementation multilatérale qui demeure le fondement de la politique commerciale du Canada.

En ce qui concerne la culture, les intérêts du Canada sont pleinement protégés grâce aux exemptions négociées pour les industries culturelles dans l'ALE, l'ALENA, le GATT et l'accord sur l'OMC.

- 3.3 Pour améliorer la position du Canada sur le plan du commerce international à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :
- 3.3A le gouvernement devrait faire de la notion d'un système multilatéral fondé sur des règles le principe premier de la politique du Canada en matière de commerce international, veiller à ce que les accords commerciaux bilatéraux et régionaux actuels aillent de pair avec les objectifs des accords multilatéraux, et bien peser les répercussions éventuelles de toutes nouvelles négociations bilatérales ou régionales sur les ententes multilatérales actuelles et futures en matière de commerce international.

Le Gouvernement est d'accord et soutient avec vigueur qu'un régime multilatéral fondé sur des règles représente la meilleure option pour la politique commerciale du Canada. Il a d'ailleurs adopté le projet de loi C-57 (Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce), qui réaffirme qu'un tel régime demeure la pierre angulaire de la politique commerciale canadienne. Le Gouvernement continuera aussi de s'assurer que les ententes commerciales bilatérales et régionales auxquelles le pays adhère complètent ses objectifs multilatéraux.

Le GATT et l'OMC définissent un ensemble de règles et de procédures internationales pour la conduite des échanges commerciaux. L'ALENA respecte tout à fait les exigences du GATT quant au libre-échange tout en adoptant des règles et procédures en fonction des paramètres particuliers de nos relations avec notre plus important partenaire commercial. L'ALENA favorise aussi la réalisation de nos objectifs multilatéraux en ne dressant pas de barrières devant d'autres pays et en abaissant les obstacles au commerce dans plusieurs secteurs non visés par le GATT.

Le Gouvernement estime que les accords bilatéraux et régionaux peuvent favoriser l'examen de questions sur lesquelles on ne s'est pas encore entendu dans les tribunes multilatérales. Il est convaincu que les progrès accomplis grâce aux ententes bilatérales et régionales tendent à stimuler davantage la libéralisation du commerce dans le contexte multilatéral. Nous avons opéré des rapprochements économiques en Amérique du Nord grâce à l'ALE et à l'ALENA. Le Gouvernement travaille maintenant à l'établissement de liens à l'échelle des Amériques, en préconisant l'accession du Chili à l'ALENA et la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Il cherche aussi à renforcer ses relations économiques et commerciales avec l'Union européenne et les pays bordant le Pacifique.

Le Canada cherche activement à saisir les occasions qu'offre l'Asie-Pacifique. La déclaration que l'Organisation de coopération Asie-Pacifique (APEC) a faite récemment à Djakarta relativement à l'élimination des obstacles au commerce et aux investissements dans la région

d'ici 25 ans atteste l'engagement du Canada. De même, le communiqué diffusé à l'issue du Sommet des Amériques démontre que le Canada, de concert avec d'autres pays du continent, est résolu à favoriser la libéralisation des échanges et des investissements dans toute l'Amérique latine et dans les Antilles.

- 3.3 Pour améliorer la position du Canada sur le plan du commerce international à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :
- 3.3B le Canada, en collaboration avec d'autres pays, devrait veiller à ce que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ait un caractère véritablement universel et multilatéral et compte le plus grand nombre possible d'adhésions basées sur le respect de normes généralement acceptées.

Le Gouvernement est d'accord et va continuer de veiller à ce que l'OMC revête un caractère véritablement universel et multilatéral et à ce qu'elle compte le plus grand nombre possible de membres dans le respect des normes généralement acceptées. Plus de 100 économies de toutes les parties du monde ont participé aux négociations de l'Uruguay Round, qui ont duré plus de sept ans et demi. Cent vingt-cinq ont maintenant signé l'Accord instituant l'OMC, et 81 d'entre eux (dont le Canada) l'avaient ratifié au 1^{er} janvier 1995, devenant ainsi membres fondateurs de l'Organisation. On s'attend à ce que les autres le fassent au cours d'une période de transition.

Le Canada et d'autres parties intéressées travaillent par ailleurs d'arrache-pied pour permettre à des économies clés, tels que la Chine, Taiwan et la Fédération russe, ainsi qu'à une vingtaine d'autres économies dont l'Ukraine, d'adhérer au GATT et à l'OMC en qualité de membres à part entière du système commercial multilatéral. Ces économies bénéficieront des mêmes droits et seront assujettis aux mêmes obligations que les membres actuels.

- 3.3 Pour améliorer la position à long terme du Canada sur le plan du commerce à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :
- 3.3C le Canada devrait insister pour que l'OMC accorde son attention première aux subventions aux exportations de produits agricoles, aux normes relatives à la protection de l'environnement et à la main-d'oeuvre, et par-dessus tout, à la question générale des sanctions commerciales et au problème particulier que présente la prolifération inquiétante des mesures antidumping.

Le Gouvernement convient que l'OMC doit vite porter son attention sur les recours commerciaux et sur les subventions aux exportations agricoles. Le Gouvernement préconise fortement l'adoption de règles internationales plus strictes sur l'utilisation des subventions aux exportations agricoles, et il poursuit des démarches dont l'objet est l'interdiction totale de recourir à ces subventions. Le Canada cherchera, par l'entremise de l'OMC, à mobiliser en ce sens l'appui de tous les pays.

Les rapports existant entre l'environnement et le système commercial ont déjà fait l'objet de discussions au GATT, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et dans d'autres organisations. Le Canada et ses partenaires commerciaux de l'OMC ont convenu de créer, au sein de cette dernière, un Comité du commerce et de l'environnement qui examinera ces questions de plus près et qui formulera des recommandations quant à savoir s'il faut modifier les règles multilatérales du commerce.

L'Organisation internationale du travail (OIT) et l'OCDE ont, avec l'appui du Canada, entrepris une étude sur les rapports entre le système multilatéral des échanges et les normes de travail internationales. Vu la nature complexe des questions qui risquent aussi de susciter des divisions, ces deux instances pousseront leur analyse plus loin afin de bien présenter le dossier à l'OMC.

Le Canada tient à s'assurer que l'OMC limite l'utilisation de plus en plus fréquente des recours commerciaux, y compris les mécanismes antidumping. Cela est d'autant plus important que le nombre d'enquêtes antidumping a augmenté dans l'absolu et d'une année à l'autre. Le phénomène s'explique par l'accroissement du nombre de pays qui ont adopté des lois sur les recours commerciaux plutôt que par l'utilisation accrue de cette forme de protection.

En ce qui concerne la position des États-Unis et de l'Union européenne (UE) à l'égard des recours commerciaux, le Gouvernement compte continuer à faire valoir la primauté du droit sur les mesures unilatérales en encourageant l'adhésion à un ensemble de règles et de procédures commerciales qui s'améliore avec le temps.

- Pour améliorer la position à long terme du Canada sur le plan du commerce à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :
- 3.3D le Canada devrait exploiter toutes les occasions de faire valoir le principe d'une libéralisation accrue des échanges encadrés par des règles.
- 3.8 Le Comité recommande que le gouvernement, dans son étude de la réforme du système de Bretton Woods en préparation du sommet du G-7 à Halifax, établisse une stratégie faisant appel à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi qu'aux institutions financières internationales, stratégie destinée à maintenir le rôle actif du Canada dans une économie mondiale fondée sur des règles. Cette stratégie devrait être déposée au Parlement et examinée par les comités permanents compétents.

Le Gouvernement va continuer à faire valoir le principe d'une libéralisation des échanges accrue et fondée sur des règles dans toutes les tribunes où le Canada siège et grâce auxquelles il peut exercer une influence essentielle, y compris l'ALENA, l'APEC, l'OCDE, le Groupe des Sept (G-7) et la Réunion des ministres du Commerce de la Quadrilatérale. À cet égard, le Sommet économique du G-7 qui doit se tenir à Halifax en juin 1995 et les travaux que les ministres du Commerce de la Quadrilatérale mènent en prévision du Sommet offrent d'excellentes occasions de promouvoir la libéralisation du commerce et des investissements. Au Sommet de Halifax, le Canada demandera aux principales puissances commerciales de s'engager à consolider rapidement le système de l'OMC et à accélérer les travaux préparatoires nécessaires pour cerner les grandes questions à venir.

D'ici le Sommet de Halifax et pendant celui-ci, le Canada cherchera à renforcer la coopération entre les principaux pays industrialisés visant à permettre au système de Bretton Woods de relever les défis du XXI^e siècle. L'établissement de « règles du jeu » et l'édification d'une économie mondiale fondée sur des règles sont essentiels pour le Canada et font partie intégrante du processus de réforme.

Les ministres renseigneront les membres des comités permanents compétents sur les perspectives pour le Sommet à une date appropriée et solliciteront, à cette occasion, leurs opinions.

3.4 Compte tenu de l'engagement du Canada sur le plan des échanges régionaux, le Comité recommande que le gouvernement applique une politique à deux volets consistant à appuyer l'élargissement de l'ALENA à d'autres pays, tout en renforçant sa présence politique et économique en Amérique latine, et en s'efforçant de développer ses relations commerciales avec le Mexique et avec d'autres partenaires commerciaux choisis.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. La récente visite du premier ministre en Amérique latine, accompagné du ministre du Commerce international et de la secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), témoigne de la volonté du Canada de resserrer ses relations avec la région.

Le Gouvernement souhaite pleinement élargir l'ALENA pour y admettre les pays ou groupes de pays qui sont prêts et aptes à en accepter les obligations. Par conséquent, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont annoncé, à l'issue du Sommet des Amériques, le lancement du processus qui mènera à l'accession du Chili à l'ALENA. En outre, le Canada aimerait que d'autres partenaires des Amériques adhèrent éventuellement à l'ALENA, et il entamera bientôt des pourparlers préliminaires en ce sens. Cependant, l'élargissement de l'ALENA ne constituera qu'un volet de l'intensification des relations avec les pays de la région.

Le Canada continue de consolider sa collaboration avec les États de la région en participant activement aux travaux de l'Organisation des États américains (OEA) dans des domaines aussi divers que les droits de la personne, le développement de la démocratie, la sécurité régionale, la coopération technique, la lutte contre les stupéfiants et, plus récemment, les questions environnementales. L'OEA fait régulièrement appel au leadership du Canada dans bon nombre de ces domaines, et l'on estime souvent qu'il sert de contrepoids entre les États-Unis et les autres pays de la région. En outre, les relations étroites que le Canada entretient avec les pays du continent sur plusieurs dossiers ont favorisé la conclusion de précieuses alliances stratégiques dans d'autres tribunes internationales, y compris les Nations Unies. Au nombre des autres importants liens institutionnels et économiques existant entre le Canada et l'Amérique latine, citons ici l'adhésion de notre pays à la Banque interaméricaine de développement, les accords sur la protection des investissements étrangers signés avec l'Argentine et l'Uruguay, et les conventions de double imposition établies avec le Brésil, l'Argentine et plusieurs pays des Antilles.

Nous recommandons que le gouvernement recherche activement des perspectives commerciales dans la région Asie-Pacifique. Son succès dépendra de son aptitude à mieux percer sur les marchés de la région et à prendre des initiatives propres à y ménager un plus grand avantage comparatif aux exportateurs canadiens.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. La récente visite du Premier ministre dans plusieurs pays de la région, accompagné du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Asie-Pacifique), témoigne de la volonté du Canada de resserrer ses relations avec la région. Nous favoriserons la libéralisation des échanges et des investissements dans le Pacifique, conscients de nos objectifs prioritaires concernant l'accès aux marchés et de la nécessité de respecter pleinement les accords du GATT et de l'OMC. Le Canada compte parmi les membres fondateurs de l'APEC et il soutient activement le mouvement amorcé pour libéraliser le commerce dans la région d'ici l'an 2020. L'APEC constitue une tribune où l'on peut encourager la réalisation accélérée des engagements pris sur l'accès aux marchés pendant l'Uruguay Round. C'est aussi un atelier où l'on étudie de nouveaux dossiers (par ex., les normes; les pratiques douanières; les liens entre le commerce et l'environnement). Parallèlement, outre les efforts qu'il déploie sur la scène mondiale et au sein de l'APEC, le Canada est disposé à entreprendre des démarches bilatérales concertées de haut niveau pour éliminer des obstacles importants nuisant depuis longtemps au commerce avec certains partenaires.

Nous réévaluerons nos programmes de développement du commerce dans la région Asie-Pacifique, en accordant la priorité aux aspects suivants :

- exploiter le concept de l'« Équipe Commerce Canada », comme en Chine récemment, pour encourager les gouvernements provinciaux et les associations commerciales à mieux exprimer la capacité et la volonté du Canada de mener des affaires dans la région;
- accroître et renforcer la présence des entreprises canadiennes sur les marchés de l'Asie-Pacifique;
- concentrer notre participation aux foires et aux missions commerciales sur les secteurs et les pays offrant les meilleures perspectives aux exportateurs canadiens;
- concevoir des programmes adaptés à la situation et aux caractéristiques des PME canadiennes;
- redonner toute leur importance aux investissements dans le cadre de notre stratégie de développement du commerce, en mettant l'accent sur leur rôle dans le développement du commerce, de la technologie et de l'industrie au Canada et sur la possibilité de coopérer avec de tierce pays;

collaborer étroitement avec les milieux d'affaires canadiens pour nous assurer que, dans nos efforts, nous misions le plus possible sur nos avantages concurrentiels.

Nous élaborerons, en vue d'acquérir des technologies, un plan commercialement rentable et attractif, ainsi qu'une stratégie cohérente sur la science et la technologie pour l'Asie-Pacifique, en nous assurant que le plan et la stratégie traduisent bien les priorités nationales relatives à la R et D et à l'expansion industrielle et qu'ils sont coordonnés avec les programmes existants. De cette façon, nous sensibiliserons nos secteurs public et privé et notre secteur de la recherche à la dynamique de l'innovation et de l'évolution scientifique dans la région Asie-Pacifique, et nous contribuerons à renforcer notre base industrielle et nos moyens de recherche, et à améliorer nos perspectives en matière de commerce et d'investissement.

Nous encouragerons l'expansion et la coordination des efforts dans des secteurs bien précis. Nous chercherons activement à conserver notre part des marchés des produits agricoles et primaires traditionnels. Dans les secteurs à valeur ajoutée, nous mettrons l'accent sur les volets suivants : tourisme, énergie, environnement, infrastructures, informatique, matériaux de construction, aliments transformés, biens de consommation, services d'enseignement et de formation. Ce sont là des secteurs où le Canada excelle et les marchés asiatiques favoriseront le développement de notre industrie et la création d'emplois.

Nous essaierons aussi d'adapter les politiques et programmes connexes et complémentaires dans des domaines tels que le transport aérien, la délivrance des visas et le financement des exportations, pour accroître les efforts de promotion.

3.6 Le Comité recommande que le gouvernement élabore un plan à long terme en vue d'amener les entreprises à se donner une orientation internationale, qui s'inscrirait dans le cadre d'une stratégie commerciale intégrée et serait le fruit d'une collaboration avec les gouvernements provinciaux intéressés. Les établissements d'enseignement supérieur et les institutions culturelles, de même que les entreprises devraient participer à cette stratégie. Nous recommandons en outre que le gouvernement obtienne l'engagement des provinces à un plan conjoint visant à créer des programmes d'échanges, des bourses et d'autres programmes conçus pour constituer une classe d'entrepreneurs canadiens tournés vers l'étranger.

Réponse

Le contexte commercial international se transforme de plus en plus vite. Il se caractérise par : la libéralisation des règles de commerce et d'investissement au niveau national et par l'entremise d'instruments internationaux (par ex., l'OMC et l'ALENA); l'entrée en scène de nombreux concurrents nouveaux cherchant à s'accaparer une part du marché et à attirer des investissements de qualité; la mobilité nettement plus grande des capitaux; et le rythme accéléré des innovations technologiques, qui facilite tous ces changements et qui leur est due en partie. Le nouveau contexte privilégie les ressources humaines adaptables et conscientes des enjeux commerciaux mondiaux.

Le Gouvernement est d'accord avec la recommandation et examinera avec les provinces de nouvelles façons de mettre les programmes existants à profit pour donner une orientation plus internationale à la formation commerciale au Canada.

L'Institut canadien du service extérieur (ICSE) jouera son rôle. Il est maintenant chargé d'améliorer les compétences du personnel du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. L'ICSE présente des cours réguliers sur un éventail de sujets internationaux, y compris la promotion du commerce, la politique commerciale, et les langues étrangères. Dans son prochain plan directeur quinquennal, l'Institut élargira le cadre de ses programmes pour en faire bénéficier d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et le secteur privé.

Le Forum pour la formation en commerce international (FITT) enseigne aux entreprises de tout le Canada l'art de mener des affaires à l'étranger. Il continuera de se développer et d'évoluer en fonction des besoins de formation des gens d'affaires transigeant sur les marchés étrangers.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a créé des centres d'études en administration internationale dans les facultés d'administration de huit universités canadiennes. Ces centres fournissent des cours à un nombre grandissant d'étudiants, ainsi que des services de formation et de consultation aux entreprises du pays. Ils encouragent aussi l'exécution de recherches pratiques pour appuyer ces programmes d'enseignement et favoriser ainsi le développement du commerce international.

3.7 Conformément aux valeurs exprimées avec conviction par les Canadiens, le Comité recommande que le gouvernement du Canada choisisse les voies les plus efficaces pour protester contre les graves violations des droits de la personne, des normes de travail et des principes de protection de l'environnement, où qu'elles se produisent, et qu'il collabore étroitement, lorsque c'est possible, avec ses partenaires qui partagent les mêmes vues afin d'obtenir des redressements d'une manière compatible avec l'évolution ordonnée d'un système multilatéral d'échanges commerciaux fondé sur des règles. Il convient d'envisager des sanctions commerciales dans un contexte multilatéral, quand cela s'impose.

<u>Réponse</u>

Les Canadiens se sont toujours engagés en faveur des droits de la personne, et ils continuent de le faire. Depuis l'époque où a été rédigée la Déclaration universelle des droits de l'homme jusqu'à celle, plus récente, de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Canada est resté à l'avant-garde de ceux qui luttent pour préserver les libertés fondamentales et la dignité humaine (Voir l'exposé plus complet sur les droits de la personne dans la réponse à la recommandation 5.11).

Le respect des normes de travail à l'échelle internationale est important en raison de sa valeur intrinsèque et parce qu'il contribue à renforcer la sécurité économique des Canadiens et des Canadiennes. En ce qui concerne la main-d'oeuvre, le Canada cherche surtout à mieux comprendre les rapports existant entre le commerce international et les normes de travail, en oeuvrant au sein de l'OCDE et de l'OIT, et à faire participer les syndicats, l'industrie et les provinces à l'élaboration d'une position canadienne détaillée sur la question. Pour ce qui est de la protection de l'environnement, les efforts que le Canada fait actuellement à l'OCDE, au PNUE, à la CNUCED, à l'ISO et auprès d'intervenants ici même au pays visent à renforcer les normes internationales et les mécanismes de conformité. Le Canada et ses partenaires de l'OMC ont par ailleurs convenu de créer, au sein de cette dernière, un Comité du commerce et de l'environnement qui formulera des recommandations sur les liens devant exister entre ces deux éléments.

Cependant, les mesures punitives, imposées sans le concours d'autres pays, constituent d'habitude le moyen le moins efficace d'obtenir les résultats voulus; dans le cas du commerce, elles risquent même de nuire au Canada plus qu'elles ne provoqueront des changements dans le comportement des gouvernements coupables. L'action multilatérale, fondée sur des normes et des procédures internationales, confère une légitimité aux démarches entreprises et en accroît l'effet. À cet égard, il est très rare que la promotion des droits de la personne et celle du commerce s'excluent mutuellement. En fait, les échanges commerciaux et une prospérité économique grandissante favorisent souvent l'épanouissement d'une société plus ouverte. L'expérience montre qu'il est utile de faire connaître à des pays fermés les valeurs de la collectivité internationale pour accroître les pressions en faveur des droits de la personne. Malgré tout, dans les cas extrêmes et quand on les juge efficaces, les sanctions commerciales multilatérales peuvent contribuer à modifier des comportements répréhensibles, comme ce fut le cas en Afrique du Sud. Le Canada est prêt à travailler fort pour définir des approches

multilatérales qui fassent consensus. Il faut aussi veiller à ce que le commerce de biens sensibles comme les exportations militaires ne serve pas à intensifier la répression. La conduite du Canada à ce sujet est exemplifiée par les contrôles que nous exerçons sur les exportations de biens militaires, contrôles qui sont parmi les plus sévères des pays occidentaux. Des permis d'exportation sont refusés, entre autres, lorsque les biens sont à destination d'un pays où ils pourraient être utilisés pour abuser les droits de la personne ou lorsqu'il y a des hostilités ou risque d'hostilités imminentes.

Pour réussir, les propositions visant à lier les normes de travail et l'environnement au système commercial doivent susciter un large appui au sein de la collectivité internationale. Des mesures commerciales unilatérales prises contre des pays pour des motifs afférents aux normes écologiques ou relatives au travail porteraient atteinte à la réglementation commerciale multilatérale existante, compromettraient la réalisation de notre objectif fondamental (meilleure observation des règles par les pays et renforcement du système de réglementation multilatérale), et exposeraient le Canada aux mesures unilatérales d'autres pays, mettant ainsi en péril notre prospérité et notre capacité de soutenir des normes appropriées aux circonstances canadiennes.

3.9 Le Comité recommande en outre que toute étude des opérations des institutions financières internationales soit globale et qu'elle porte notamment sur la façon de répartir clairement les tâches entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que sur les relations de ces institutions avec les autres établissements comme les banques de développement régional. Il faudrait en particulier s'efforcer de rendre leurs opérations plus efficaces, plus transparentes, plus responsables et plus sensibles aux principes du respect des droits de la personne, de la justice sociale, de la préservation de l'environnement et de la participation des populations locales. Enfin, le Comité recommande que les ministres canadiens concernés, de même que les administrateurs canadiens de la Banque mondiale, du FMI et des banques de développement régional soient invités à comparaître une fois par an devant les comités parlementaires chargés des affaires étrangères et des finances afin de rendre compte des activités de ces institutions.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord que l'examen des opérations des institutions financières internationales doit prendre en compte tous les aspects pertinents de la direction de ces institutions et de la gestion des portefeuilles. Les IFI font face à des défis de taille. Ils doivent faciliter l'ajustement des économies à l'accroissement rapide des opérations transfrontalières de commerce, d'investissements et de technologie. Ils doivent aussi composer avec l'intensification de la concurrence sur le marché, où l'action de nombreux pays en développement s'avère plus efficace, avec les inquiétudes que suscitent la volatilité des taux de change et la pertinence des règles s'appliquant aux devises internationales et aux transactions dans d'autres domaines, et avec l'abandon du dirigisme économique dans la majeure partie du monde communiste. Les IFI comptent parmi les principaux instruments dont nous disposons pour garantir que cette grande transformation se fait efficacement. En outre, le Canada est à l'avant-garde des efforts visant à améliorer la qualité des portefeuilles de la Banque mondiale, afin de rendre ses opérations plus efficaces et transparentes et rendre la Banque elle-même, plus sensible à ces questions et plus imputable aux États membres, au public et aux ONG. Ces efforts s'étendront aux autres institutions financières internationales et aux divers groupes de pays donateurs d'aide où le Canada mettra en exergue la nécessité de tenir compte de la mesure dans laquelle les récipiendaires de l'aide respectent les droits de la personne et appliquent le bon gouvernement.

Dans toutes les banques multilatérales de développement, nous continuerons d'insister sur la nécessité d'accorder la priorité à l'environnement, à l'atténuation de la pauvreté, et à la saine gestion des affaires publiques. Les banques réagissent mais il reste encore beaucoup à faire. Toutes les banques ont élaboré et mis en oeuvre des directives sur l'évaluation environnementale. Nous continuerons à les inciter à mettre ces directives en application en leur accordant toute l'importance voulue.

Le Gouvernement mettra à la disposition des comités parlementaires des briefings par des ministres et des fonctionnaires. Le ministre des Finances dépose d'ores et déjà des rapports

annuels devant le Parlement sur le fonctionnement du FMI, de la Banque mondiale et de la BERD, et le ministre des Affaires étrangères a l'intention de présenter des rapports annuels sur les autres banques multilatérales de développement dont le Canada est membre.			

3.10 Le Canada a déjà pris des mesures d'allégement de la dette à l'égard de certains pays, mais le Comité est d'avis qu'il importe d'envisager d'autres actions à caractère bilatéral et multilatéral en vue de remédier à la crise de l'endettement des pays les plus pauvres, en particulier ceux de l'Afrique sub-saharienne. Ces mesures ne doivent cependant pas compromettre le financement de l'aide au développement à long terme.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement abonde en ce sens.

Au sein du G-7 et du Club de Paris (tribune où l'on traite de la dette bilatérale, c'est-à-dire des fonds dus à l'ACDI, à la SEE et à la Commission canadienne du blé, par exemple), le Canada incite depuis longtemps les pays créanciers à faire grâce de montants plus élevés aux pays surendettés à faible revenu, qui comprennent notamment de nombreux pays de l'Afrique sub-saharienne. Les membres du Club de Paris se sont récemment entendus sur une démarche améliorée, qui permet de remettre jusqu'à 67 p. 100 (le seuil maximal antérieur se situait à 50 p. 100) de la dette de ces pays les plus démunis, y compris, pour la première fois, l'ensemble de la dette des pays dont on aura établi, au cas par cas, l'admissibilité à une telle mesure, dans le cadre d'efforts faits pour mettre en oeuvre des politiques qui entraîneront une viabilité économique durable.

Lorsque le Canada participe aux initiatives de remise de la dette (notamment celles prises par le Club de Paris), sa contribution est financée à même un fonds de réserve créé en 1990. Donc, elle n'est pas entreprise aux dépens de l'APD.

La Banque mondiale examine actuellement le problème de l'accroissement des sommes que les pays les plus pauvres doivent aux institutions multilatérales. Le Canada réclamera des moyens novateurs pour aider les pays surendettés à faible revenu à gérer leur dette.

L'APD bilatérale canadienne est offerte sous forme de subventions seulement. Le Canada continue d'encourager d'autres pays à effacer la dette leur étant due au titre de l'APD ou à la convertir, et à fournir l'APD sous forme de subventions ou de quasi-subventions seulement.

Chapitre 4

Contribuer au développement durable

4.1 Le Comité est persuadé que le concept du développement durable doit être un thème directeur essentiel de la politique étrangère.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada continuera de renforcer la capacité de ses partenaires canadiens et étrangers à traiter des rapports qui existent entre la viabilité environnementale et le développement social. Pour qu'il puisse être mis en oeuvre efficacement, le développement durable doit intégrer pleinement les facteurs environnementaux, économiques et sociaux (y compris les facteurs politiques et culturels). Lors de l'examen d'une question particulière, au pays ou dans le contexte d'institutions ou d'accords internationaux, chacun de ces éléments du développement durable doit être examiné de façon équilibrée.

La prise en compte de la notion de développement durable dans la politique étrangère du Canada tient à la reconnaissance des enjeux nationaux et mondiaux. On peut observer au Canada et dans d'autres parties du monde les effets du développement non durable (songeons, par exemple, à l'effondrement de l'industrie de la pêche sur la côte Est du Canada). Souvent, on ne peut relever le défi du développement durable que de concert avec d'autres pays. À lui seul, le Canada ne peut arrêter la concentration de polluants atmosphériques dans sa zone arctique. Il ne peut à lui seul enrayer les effets des précipitations acides sur ses lacs et forêts, et il a besoin d'un système commercial stable et équitable pour assurer sa croissance économique. De même, le Canada est touché de diverses manières par la pauvreté, la dégradation environnementale, la croissance démographique et les migrations dans le monde en développement : par exemple, la demande d'aide au développement se fait plus forte, le nombre de réfugiés augmente, ou les débouchés commerciaux diminuent.

En ce qui concerne le développement international durable, le Canada vise principalement à favoriser un ensemble de règles et de normes à force exécutoire, ainsi que des normes facultatives, selon le cas, qui guideront tous les pays. Les éléments de cet ensemble sont d'ordre sectoriel ou fonctionnel (forêts, ressources marines, changement climatique et commerce, etc.), et la définition des liens entre eux doit se faire à la faveur de démarches institutionnelles coordonnées. Dans certains cas, les règles et normes existent déjà sous la forme de conventions internationales sur l'environnement. Par ailleurs, des ententes commerciales, telles que l'Accord de libre-échange nord-américain ou les accords de l'Uruguay Round, comportent des volets environnementaux. Une nouvelle Convention sur la désertification a été négociée et signée, et le Canada se prépare à l'appliquer dès qu'elle entrera en vigueur. Des lacunes subsistent malgré tout, notamment en ce qui concerne les forêts et les pêches, et ce sont là des secteurs dont il faudra se soucier en priorité dans l'avenir immédiat. C'est un projet vaste et rempli de défis, et il faudra des années, voire des décennies, pour arriver à compléter un cadre coordonné en la matière.

L'évaluation environnementale des politiques, programmes et projets canadiens demeure un instrument clé de promotion du développement durable. En vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, les nouvelles initiatives menées par notre pays dans le contexte

de sa politique étrangère, de l'aide au développement et de sa politique commerciale internationale feront l'objet d'une telle évaluation, et l'on mesurera les effets environnementaux des projets financés par l'APD canadienne pour en connaître les conséquences économiques, sociales et biophysiques et les incidences sur la santé.

Le programme d'APD est l'un des mécanismes clé par le biais desquels le Canada favorise le développement durable dans les pays en développement. Par ce programme, le Canada contribue directement aux projets bilatéraux et à ceux des ONG qui mettent l'accent sur le développement durable. Notre pays soutient le Fonds mondial pour l'environnement (FME), créé pour aider les pays en développement à s'attaquer aux problèmes environnementaux mondiaux, et il s'est soucié activement d'amener les institutions multilatérales, y compris les institutions financières internationales et les institutions spécialisées, à accorder plus d'attention aux dimensions sociales et écologiques du développement.

À Rio, le Canada a promis d'honorer les résultats de la CNUED et d'y donner suite. Le Gouvernement comprend que le monde doive opérer des changements à long terme dans tous les domaines d'activité afin de protéger les intérêts des générations futures, et il est résolu à agir en ce sens au pays et de concert avec les autres pays.

- 4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :
- 4.2A de rendre les institutions bilatérales, régionales et multilatérales plus efficaces, de les obliger à rendre davantage compte et d'augmenter leur capacité à promouvoir le développement durable.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord.

Le Canada collabore étroitement avec un éventail d'institutions régionales et internationales, y compris les Nations Unies, la Banque mondiale, le mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des États américains (OEA), et la toute récente Organisation pour l'Accord nord-américain de coopération environnementale. En outre, la plupart des banques multilatérales de développement se montrent elles aussi plus actives dans leur promotion et leur soutien du développement durable à travers leurs programmes de prêts. Le Canada poursuit cet objectif aussi dans le contexte du G-7.

Le Canada soutient en outre un certain nombre de programmes et de projets dans les pays en développement -- surtout par l'entremise de l'ACDI et du Centre de recherche sur le développement international (CRDI) -- afin d'y consolider les moyens institutionnels nécessaires à la réalisation des objectifs du développement durable.

- 4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :
- 4.2B de renforcer les liens entre le commerce et le développement durable par le biais de l'Organisation mondiale du commerce. Le Comité est convaincu que l'adoption de règles acceptées et de normes internationales claires pourra beaucoup aider la cause du développement durable, et réduire la tendance actuelle de certains pays à invoquer l'argument de l'environnement pour justifier un protectionnisme commercial. L'Institut international du développement durable a produit une série de principes utiles pour orienter les travaux dans ce domaine.

Le Gouvernement est d'accord.

Les discussions sur le commerce et l'environnement ont pour objectif fondamental d'assurer que les politiques commerciales et environnementales mises en oeuvre dans tous les pays favorisent le développement durable. Il s'agit plus précisément de garantir que les politiques commerciales ne contribuent pas à la dégradation de l'environnement ou qu'elles ne restreignent pas les programmes environnementaux légitimes, et que les politiques environnementales ne restreignent pas plus que nécessaire le commerce. Les principes de l'Institut international du développement durable (IIDD) pourraient constituer un cadre de référence utile pour ces discussions importantes.

Les efforts du Gouvernement pour régler les problèmes concernant le commerce et l'environnement par l'élaboration de règles commerciales continueront de se concentrer sur le Comité du commerce et de l'environnement nouvellement établi au sein de l'OMC. Ce Comité a notamment pour mandat de faire des recommandations sur les modifications à apporter au système commercial multilatéral pour valoriser l'interaction positive entre les politiques commerciales et environnementales et pour garantir que les programmes environnementaux ne seront pas utilisés à des fins protectionnistes. Cette analyse favorisera, entre autres, une meilleure compréhension des questions en cause.

Outre le travail de l'OMC, beaucoup de questions de nature commerciale et environnementale devront être réglées par une coopération internationale améliorée et élargie, ainsi que par l'établissement de normes internationales. Le Gouvernement poursuivra cet objectif au sein d'organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OCDE et l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

- 4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :
- 4.2C de mettre en place des mécanismes pour assurer une étroite coordination des politiques nationales et internationales sur le développement durable, y compris l'élaboration, de concert avec les parties intéressées, de mécanismes de consultation favorisant l'action.

Le Gouvernement est d'accord avec cette recommandation, et il travaille avec plusieurs instances fédérales, provinciales et non gouvernementales, par l'intermédiaire d'un groupe consultatif sur la Commission du développement durable des Nations Unies et d'autres organismes consultatifs sectoriels, pour formuler des recommandations sur des dossiers tels que les forêts, la biodiversité, l'agriculture, les établissements humains et le changement climatique. Le Canada produit un rapport annuel à l'intention de la Commission du développement durable des Nations Unies, qui porte sur tous les thèmes visés par l'Action 21 et sur d'autres recommandations découlant de la CNUED. D'autres mécanismes seront mis sur pied, selon les besoins, pour examiner des questions précises. Par exemple, en mai 1994, le Gouvernement a créé un Groupe de travail du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE), qui donne des conseils sur les questions commerciales et environnementales.

Dans le contexte de l'aide internationale, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) mène depuis des années de vastes consultations auprès des intervenants canadiens au sujet de ses politiques et programmes. Dans le domaine de l'environnement, plus particulièrement, l'ACDI consulte chaque année les ONG canadiennes concernées et le secteur privé, y compris l'Association des exportateurs canadiens.

Le Gouvernement continuera d'entretenir des relations de travail étroites avec d'autres paliers de gouvernement et des intervenants tels que les entreprises, les ONG et les institutions spécialisées dans tout le Canada. Dans le cadre d'une initiative fédérale-provinciale visant à harmoniser la gestion de l'environnement au Canada, des discussions sont actuellement menées pour élaborer des processus et des mécanismes qui permettront aux provinces de mieux participer à la préparation, à la négociation et à l'application de nouveaux accords internationaux sur l'environnement.

Des représentants de groupes non gouvernementaux continueront eux aussi d'assister, quand ce sera possible, à des réunions spéciales et à des ateliers et de faire partie de délégations internationales -- comme celles qui ont assisté aux réunions de la Commission du développement durable des Nations unies, à celles du Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts parrainé par le Canada et la Malaisie, et aux négociations concernant les conventions sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification.



- 4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :
- 4.2D d'accorder la priorité à la mise en oeuvre de la stratégie des industries de l'environnement.

Le Gouvernement convient qu'il faut accorder la priorité à la mise en application de la Stratégie sur les industries environnementales. Cette Stratégie, approuvée en octobre 1994, a pour objet d'accroître le taux de croissance et les exportations de l'industrie, tout en favorisant la réalisation des objectifs du Gouvernement relatifs à la propreté de l'environnement et à l'instauration d'une économie forte et concurrentielle au plan international. La Stratégie sera mise en oeuvre sur quatre exercices financiers, et ses programmes se répartiront en trois grands domaines : soutien à l'industrie canadienne; financement de nouveaux projets de développement et de commercialisation de technologies environnementales novatrices; et accroissement des débouchés nationaux et internationaux des entreprises environnementales. Les principaux ministères et organismes qui participeront à la mise en oeuvre de la Stratégie sont les suivants : l'Environnement, l'Industrie, les Ressources naturelles, les Affaires étrangères et le Commerce international, et l'ACDI.

Nous mettons en place un Groupe consultatif sur le secteur des industries de l'environnement pour le commerce international. Des cours de formation sur les utilisations commerciales des technologies environnementales seront organisés à l'intention des agents commerciaux. La collecte d'informations sur les marchés sera améliorée et le Groupe d'experts sur le secteur des industries de l'environnement sera renforcé pour accélérer la diffusion de ces renseignements. Enfin, une mise à jour des différents répertoires et banques de données sur les produits et services environnementaux du Canada est en cours.

- 4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :
- 4.2E de poursuivre le plan d'action sur le développement durable adopté lors du Sommet de la Terre, à Rio, notamment en ce qui concerne l'application des conventions mondiales existantes en matière d'environnement et la conclusion d'autres ententes visant les forêts, les pêches et la région circumpolaire.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord avec le Comité sur la nécessité de poursuivre le plan d'action sur le développement durable adopté lors du Sommet de la Terre à Rio. Le Canada a été le deuxième pays industrialisé à signer et ratifier la Convention cadre sur le changement climatique et le premier pays industrialisé à signer et ratifier la Convention sur la diversité biologique. Les deux conventions sont maintenant en vigueur. Le Canada a participé activement à la négociation et à la conclusion récente de la Convention sur la désertification. Le Canada tente maintenant de garantir l'application efficace des conventions sur le changement climatique et sur la diversité biologique et, lorsqu'elle entrera en vigueur et qu'elle aura été ratifiée par le Canada, fera de même avec la nouvelle Convention sur la désertification. Le Canada a aussi joué un rôle important dans la négociation du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et il continue d'assurer un leadership dans les discussions en cours sur l'actualisation et le renforcement du Protocole.

De plus, l'ACDI, le Centre de recherches pour le développement international et l'Institut international du développement durable ont élaboré des programmes bien précis pour favoriser la réalisation des objectifs énoncés dans le programme Action 21.

Le Gouvernement souscrit aussi à la recommandation du Comité d'accorder la priorité aux forêts, aux pêches et à la coopération circumpolaire.

I. Forêts:

Le Canada a des intérêts majeurs et une responsabilité importante en ce qui a trait à la protection de la santé à long terme de ses forêts. Au cours des quatre dernières années, en l'absence de règles internationales de gestion durable des forêts, les pays producteurs de produits forestiers comme le Canada ont eu des problèmes à réagir aux pressions croissantes exercées par les consommateurs en faveur de produits forestiers provenant de forêts gérées de façon durable. Le Canada répond toutefois à ces nouveaux défis.

Au pays, les gouvernements fédéral et provinciaux appliquent les Principes directeurs sur les forêts adoptés à Rio, par le biais d'initiatives comme la Stratégie forestière nationale, l'établissement de dix « forêts modèles » à travers le pays (soit des forêts de

dimensions convenables gérées selon les principes du développement durable), et par le biais de codes de pratique provinciaux.

Au niveau international, le Canada recherche un accord prévoyant l'établissement de règles sur la gestion durable des forêts. Nous aimerions voir ces règles intégrées à une Convention internationale sur les forêts. Parmi les efforts pour édifier le consensus international nécessaire, mentionnons le « Processus de Montréal » visant l'élaboration de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts boréales et tempérées -- processus engagé par la tenue d'un atelier organisé sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Par le biais du Programme de partenariats internationaux du Plan vert, le Canada appuie l'établissement de forêts modèles en Russie, au Mexique et en Malaisie. Le Canada a récemment parrainé avec la Malaisie le Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts, qui est un groupe international d'experts impliquant 32 gouvernements, 10 organisations non gouvernementales et 5 organisations internationales. Le rapport du Groupe de travail présente un large éventail d'options pour une coopération internationale visant à renouveler le dialogue mondial sur les forêts et à faire progresser l'objectif de la gestion durable des forêts à travers le monde, y compris des propositions d'approches novatrices pour mobiliser les ressources financières requises.

II. <u>Pêches</u>:

Les stocks de poissons de fond de l'Atlantique du Nord-Ouest continuent de décliner rapidement, même depuis le moratoire adopté par le Canada et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Les répercussions sur plus de 400 communautés de l'Atlantique sont désastreuses. Il ressort clairement que des facteurs environnementaux ont joué un rôle important à cet égard, même si ce rôle n'est pas encore bien compris.

Le Canada a pris des mesures draconiennes dans sa juridiction (la zone de pêche de 200 milles) avec 14 moratoires portant sur à peu près tous les stocks importants de poissons de fond ayant une valeur commerciale. Nous avons en outre adopté une loi qui permet l'interception des navires battant pavillon de complaisance et des navires ne battant pas pavillon national qui pêchent dans les Grands Bancs de Terre-Neuve, à l'extérieur de notre zone de 200 milles, en contravention des mesures de conservation de l'OPANO. La nouvelle loi a permis le retrait de ces navires de ce secteur.

Au niveau international, le Canada concerte ses efforts pour faire accepter des règles internationales de gestion de la pêche hauturière, qui comprennent la reconnaissance des intérêts spéciaux des États côtiers comme le Canada à l'égard des stocks chevauchant la limite de la zone exclusive. Ces efforts ont porté fruit dans une certaine mesure, et une ébauche de convention a été soumise à la séance d'août 1994 de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de grands migrateurs. Les efforts du Canada au cours de cette année seront consacrés à élaborer le texte final.

III. Affaires circumpolaires (voir aussi la réponse à la recommandation 4.6):

L'Arctique canadien n'est pas seulement un écosystème fragile, mais aussi un réservoir pour les polluants atmosphériques qui viennent d'aussi loin que l'hémisphère Sud. Les habitants du Grand Nord canadien, qui sont surtout des autochtones, sont déjà affectés par le phénomène.

La réduction des dangers pour l'environnement de l'Arctique ne peut se restreindre aux initiatives qui se déroulent dans l'Arctique. Les efforts du Canada au niveau international en ce qui a trait au changement climatique, au transport à grande distance des polluants atmosphériques et au déversement de déchets faiblement radioactifs sont justifiés en partie par les dangers auxquels est exposé l'environnement de l'Arctique.

Le Canada et les sept autres nations circumpolaires (le Danemark pour le Groenland, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis) ont signé une Déclaration sur la protection de l'environnement arctique, et appliquent une Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA). Trois groupes autochtones, la Conférence circumpolaire inuit, le Saami Council et l'Association russe des populations du Nord, participent comme observateurs à toutes les réunions concernant la Stratégie. Le Canada accueillera la prochaine réunion ministérielle sur la SPEA, en 1996.

Le Canada travaille aussi à l'établissement d'un Conseil arctique, en vue de créer une tribune visant à susciter l'attention politique au plus haut niveau sur les questions circumpolaires.

La nomination récente d'un ambassadeur aux affaires circumpolaires fait ressortir l'intention du Gouvernement de faire jouer un rôle plus important au Canada sur les questions circumpolaires, de consulter les Canadiens intéressés, particulièrement les gouvernements du Nord et les groupes autochtones, et de donner un nouvel élan au programme d'action du Canada dans l'Arctique.

- 4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Elle recommande notamment que l'on s'efforce :
- 4.2F de veiller à ce que les politiques étrangères pertinentes soient évaluées en fonction de leurs éventuelles répercussions sur le développement durable.

Le Gouvernement est d'accord. Le développement durable doit intégrer pleinement les dimensions environnementale, économique et sociale (y compris les dimensions politiques et culturelles). Toute question particulière afférente à la politique étrangère doit prendre en compte d'une façon équilibrée chacun de ces aspects. Pour ce qui concerne la dimension environnementale du développement durable, le Plan de gestion de l'environnement du MAECI accorde la priorité aux évaluations environnementales des politiques et des programmes. Les nouvelles initiatives proposées par le Ministère sont examinées pour en évaluer les répercussions possibles sur l'environnement. Les fonctionnaires qui soumettent des programmes ou des politiques aux ministres doivent appliquer les lignes directrices du Cabinet sur l'évaluation des politiques et des programmes. Au cours des dernières années, le Ministère a examiné la teneur de l'ALENA (1992) et des accords de l'Uruguay Round (1994). Cette expérience, combinée à l'engagement du Ministère à appliquer les principes du développement durable à sa gestion courante, constitue une base solide pour répondre aux exigences futures en matière d'évaluation des répercussions environnementales, aux termes de la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le programme canadien d'aide publique au développement (APD) a pour objet de soutenir le développement durable dans les pays en développement. En vertu de sa politique sur l'environnement durable, l'ACDI se doit d'évaluer les conséquences sur l'environnement de ses politiques et programmes. Le MAECI, l'ACDI et le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales ont travaillé ensemble à la préparation d'une procédure réglementaire particulière pour assujettir à une évaluation environnementale les projets réalisés en dehors du Canada aux termes de la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

- 4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :
- 4.2G d'établir les liens entre le développement durable, la pauvreté, la démocratie et le bon gouvernement.

Le Gouvernement est d'accord. Un consensus international grandissant se dégage pour reconnaître que seule une stratégie intégrée prenant en compte les rapports fondamentaux existant entre les dimensions économique, environnementale et sociale (y compris les aspects politico-culturels) des collectivités humaines permettra de réaliser le développement durable. Le Gouvernement cherchera à traiter avec cohérence les questions de développement durable, notamment en examinant les liens avec des questions clés comme les migrations, le crime international organisé, les droits de la personne et la démocratisation, les relations avec les pays en développement (notamment en ce qui a trait à la pauvreté, le bon gouvernement et la démocratie), la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits. Tel que mentionné dans la réponse à la recommandation 2.1, un bureau qui se consacrera à la gestion des enjeux globaux sera créé au MAECI; il travaillera en étroite collaboration avec de nombreux autres organismes de l'État, dont l'ACDI, les ministères de la Défense, de l'Environnement, de la Citoyenneté et de l'Immigration, et de la Justice.

Le Cadre du développement durable de l'ACDI prend en compte les questions de viabilité environnementale, ainsi que les droits de la personne, le développement démocratique, le bon gouvernement et la lutte contre la pauvreté. L'ACDI continuera de s'assurer que ces volets de la politique étrangère canadienne sont pris en considération dans l'élaboration de ses documents de planification stratégique, ses projets et ses programmes.

4.3 Le Comité recommande que le Canada ratifie sans plus tarder l'UNCLOS III (Convention III des Nations Unies sur le droit de la mer).

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. Au cours du débat sur la politique étrangère en mars, le ministre des Affaires étrangères a annoncé que le Canada ratifierait bientôt la Convention. Le Gouvernement examine les lois du pays, pour les rendre conformes aux dispositions de la Convention afin de procéder à la ratification.

4.4 Le Comité recommande que le Canada continue de participer activement aux travaux de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) et qu'il s'efforce d'en accroître l'efficacité.

<u>Réponse</u>

Le Canada comptait parmi les principaux intervenants dans le mouvement qui a débouché sur la mise sur pied de l'OPANO après que la limite des zones de pêche nationales eut été portée à 200 milles. Depuis, il participe activement à chaque activité de l'Organisation. De fait, le Canada estime qu'une telle instance régionale est essentielle pour assurer la bonne exploitation et la conservation des stocks de poissons juste au-delà de sa propre zone exclusive de pêche.

Le Canada est résolu à exiger de l'OPANO l'adoption de meilleurs mécanismes opérationnels et institutionnels, de manière à en accroître les résultats et l'utilité. La convention qu'est en train d'élaborer la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poisson chevauchants et les stocks de grands migrateurs misera très probablement sur des instances régionales comme l'OPANO pour assurer la surveillance des pêches en haute mer.

4.5 Le Comité suggère que la coopération technique sur la gestion des océans constitue une importante composante de l'aide canadienne.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement partage le point de vue du Comité selon lequel le Canada peut jouer un rôle important en aidant les pays en développement à gérer les ressources marines. Dans sa politique révisée d'aide au développement, le Gouvernement a fait de l'environnement une priorité. La coopération technique en faveur de la gestion des océans constituera un élément particulier de ce secteur prioritaire.

4.6 Nous recommandons au gouvernement de collaborer de toute urgence avec d'autres États pour former un Conseil de l'Arctique, dont l'une des priorités serait d'écarter les dangers qui menacent l'environnement arctique.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement convient qu'il est urgent de créer un Conseil de l'Arctique, dont feraient partie les gouvernements de huit pays baignés par cet océan, à savoir le Canada, le Danemark (Groenland), la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis.

Le Canada envisage le Conseil comme une instance-parapluie qui regrouperait les organisations et les initiatives existantes s'intéressant à l'Arctique. La participation d'autochtones est essentielle au succès du Conseil. Celui-ci devrait se préoccuper du développement durable dans l'Arctique et intégrer les volets économiques, environnementaux, sociaux et culturels à son mandat.

Le nouvel ambassadeur aux affaires circumpolaires, M^{me} Mary Simon, relancera les discussions et les consultations avec les sept autres pays de l'Arctique, ainsi qu'avec les gens du Nord, afin d'établir un Conseil de l'Arctique.

Chapitre 5

Renouveler l'aide internationale

- 5.1 Le Comité affirme que le programme canadien d'aide publique au développement doit avoir pour objectif premier de réduire la pauvreté au moyen d'actions efficaces visant les populations les plus pauvres, dans les pays qui ont le plus besoin de notre assistance et qui peuvent en tirer parti.
- 5.2 Le Comité recommande que le programme d'aide canadien se serve du développement durable comme cadre de politique fondamental, la priorité devant aller au développement du potentiel humain.

Le Gouvernement est d'accord avec l'importance que le Comité porte sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. Nous sommes aussi d'avis que les efforts faits en vue de préciser le mandat du programme canadien d'aide publique au développement doivent être fonction de la diversité croissante entre les pays en développement. Nous reconnaissons aussi qu'il n'y a pas une façon unique de soulager la pauvreté, et que nous devons utiliser plusieurs programmes et politiques de façon intégrée. L'ACDI a récemment préparé un énoncé de politique sur la réduction de la pauvreté qui guidera la programmation des six priorités de l'aide publique au développement (APD) (voir la réponse à la recommandation 5.4 pour une explication plus détaillée), cela en vue de s'attaquer aux causes fondamentales et aux facteurs structurels de la pauvreté. Ce document a été rendu public.

Le Gouvernement croit que les objectifs touchant l'allégement de la pauvreté et le développement durable peuvent être combinés dans l'énoncé d'objectif suivant :

L'objectif du programme canadien d'aide publique au développement est de soutenir le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste, et plus prospère.

Par rapport à la part actuelle de moins de 20 p. 100 de l'APD, le Comité recommande que la satisfaction des besoins essentiels compte pour au moins 25 p. 100 de l'APD.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. L'appui en faveur des besoins humains fondamentaux deviendra l'une des priorités clés du programme d'APD du Canada. L'aide sera fournie dans les domaines suivants : soins de santé primaires, éducation de base, planification familial, nutrition, qualité de l'eau, ouvrages sanitaires, et logement. Le Canada continuera d'assurer une aide humanitaire dans les situations d'urgence. Le Gouvernement est déterminé à augmenter l'appui qui est accordé à la satisfaction des besoins essentiels, et il affectera 25 p. 100 de l'APD à cette priorité.

5.4 Le Comité recommande d'axer l'aide officielle au développement du Canada sur six priorités : les besoins essentiels; les droits de la personne; la saine gestion publique et le développement démocratique; la participation des femmes; la préservation de l'environnement; le développement du secteur privé; et la participation du public.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement accepte les cinq premières priorités recommandées par le Comité. Par conséquent, l'aide publique canadienne au développement se concentrera sur :

Les besoins humains fondamentaux, afin d'appuyer les efforts dans les domaines des soins de santé primaires, de l'éducation de base, de la planification familiale, de la nutrition, de l'eau, de l'hygiène et du logement, et afin de fournir une aide humanitaire dans les situations d'urgence.

Les femmes et le développement, afin d'encourager la pleine participation des femmes, à titre de partenaires égales, au développement durable de leurs sociétés.

Les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement, afin d'accroître le respect des droits de la personne, y compris ceux des enfants, de promouvoir la démocratie et une meilleure gestion des affaires publiques, et de renforcer la société civile.

Le développement du secteur privé, afin de promouvoir une croissance économique soutenue et équitable par un appui au secteur privé dans les pays en développement.

L'environnement, afin d'aider les pays en développement à protéger leur environnement physique et à contribuer à la gestion des enjeux environnementaux aux niveaux régional et mondial.

La participation du public revêt sans nul doute une importance clé, mais elle est de nature distincte, et il convient de l'aborder différemment. Le Gouvernement estime que la participation du public fait partie intégrante des autres programmes prioritaires et qu'il faut la prendre en considération parallèlement à des mesures destinées à intensifier la consultation et la communication.

Le Canada a beaucoup à offrir pour aider les pays en développement à se doter de services d'infrastructure écosympathiques - par exemple, en matière d'électricité en milieu rural et de communications -, en mettant l'accent sur les groupes les plus démunis et sur l'édification de capacités. Par conséquent, le Gouvernement pense que les services d'infrastructure doivent aussi être une priorité pour le programme de l'APD. Les services d'infrastructure sont essentiels à la croissance économique et au développement de la personne humaine. C'est là un domaine qui correspond bien aux compétences et à l'expérience du Canada. L'ACDI s'assurera que des politiques détaillées sont mises en place pour chacune des six priorités de son programme.

- 5.5 Le Comité recommande que le parlement adopte une loi fixant les principes fondamentaux de l'aide publique au développement (APD).
- Le Comité recommande que le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires étrangères et le commerce international ou le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères procède à des examens réguliers de l'APD canadienne ainsi que de la performance de l'ACDI et qu'on s'efforce d'y faire participer le plus de Canadiens possible.

Le rapport du Comité indique que ces recommandations visent à établir clairement le rôle de l'APD et à en fixer définitivement les objectifs, afin d'assurer une meilleure imputabilité et une plus grande transparence et de confier un rôle plus important au parlement. Le Gouvernement souscrit à l'intention des recommandations.

Cependant, en adoptant une loi sur l'APD, le Gouvernement ne favoriserait pas nécessairement la réalisation des objectifs énoncés ci-haut et il risquerait de nuire à l'exécution des programmes en en réduisant la souplesse. Pareille démarche pourrait aussi restreindre l'éventail des mesures qui pourraient devoir être prises pour faire face aux conditions en évolution rapide dans les pays en développement. Le Gouvernement n'exclut pas la possibilité qu'il adopte une loi sur l'APD dans l'avenir. Pour le moment, toutefois, il prendra les mesures suivantes pour donner suite aux deux recommandations qui précèdent :

- L'énoncé d'objectifs et les six priorités de programme mentionnés dans l'Énoncé de politique étrangère du Gouvernement établissent un mandat clair et des objectifs précis pour le programme de l'APD.
- Le Gouvernement est d'accord pour que le parlement joue un rôle accru dans l'examen de l'aide publique au développement, lequel pourrait comprendre des analyses régulières des résultats de l'ACDI. Quant aux préoccupations en matière d'imputabilité et de transparence, tant à l'endroit du parlement que du public, elles seront adressées en partie dans le cadre des révisions de la Partie III du Budget général des dépenses. Il s'agira alors d'établir des objectifs plus clairs pour les programmes et les projets, de préciser des attentes réalistes en ce qui a trait aux résultats et de produire régulièrement des rapports d'étape à l'intention des comités compétents du parlement, des partenaires du Canada en matière d'APD, et du grand public. Des efforts sont déjà déployés pour améliorer l'examen de la performance et les fonctions de gestion de l'ACDI.

- 5.7 Le Comité recommande de transférer toute fonction de l'ACDI que l'on détermine comme relevant essentiellement de la promotion du commerce à des organismes dont c'est la vocation, à savoir soit le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international soit la Société pour l'expansion des exportations (SEE).
- 5.8 Il serait approprié que le programme de promotion du secteur privé de l'ACDI (que nous recommandons comme priorité de programme) encourage les relations commerciales avec le Canada.

Le Gouvernement accepte ces recommandations et est résolu à mettre l'accent sur le développement dans les activités que l'ACDI mène avec le secteur privé.

Nous partageons le point de vue du Comité selon lequel les mesures visant à intensifier le commerce dans les pays du tiers-monde peuvent avoir une influence nettement positive sur le développement. Nous croyons que le secteur privé au Canada constitue un partenaire important de l'ACDI au chapitre du développement et, compte tenu de l'accent mis sur cet élément par le Comité, nous nous efforcerons de favoriser des rapports à long terme entre le secteur privé canadien et celui des pays en développement, notamment dans les domaines du commerce, des investissements, et du transfert des technologies. Dans ce contexte, l'ACDI prépare actuellement une politique détaillée sur le développement du secteur privé.

Le Programme de coopération industrielle (PCI) de l'ACDI fournit au secteur privé du Canada une occasion unique de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable. La participation des entreprises canadiennes suscite des retombées importantes pour le secteur privé dans les pays en développement. En outre, ce programme est bien perçu par ces pays, ainsi que par les autres donateurs et les organismes internationaux. Le Gouvernement prendra des mesures pour mettre davantage l'accent sur le développement dans le PCI de l'ACDI et pour garantir une meilleure coordination entre l'ACDI, la SEE et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. À cette fin, les responsables du PCI devront consulter le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et la SEE au niveau de chaque projet.

5.9 Le Comité affirme qu'il n'entre pas dans le mandat de l'ACDI de promouvoir les exportations canadiennes même s'il y a des circonstances où l'aide et les objectifs commerciaux sont complémentaires. Il recommande de délier davantage l'aide canadienne, de concert avec d'autres donateurs. Plus précisément, le gouvernement devrait travailler au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE afin de réduire le pourcentage de l'aide liée à 20 p. 100 d'ici l'an 2000.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement croit lui aussi que les partenariats avec le secteur privé soutenus par l'ACDI doivent favoriser le développement durable dans les pays en développement. Les entreprises et l'industrie canadiennes ont beaucoup à offrir aux pays en développement. Le programme d'aide au développement canadien s'est servi avantageusement de biens et services provenant de notre pays. Le Gouvernement estime que les lignes directrices actuelles permettant de délier l'aide, si elles sont bien appliquées, assurent suffisamment de souplesse à l'ACDI et ne nuisent pas à l'efficacité des programmes. Les dispositions relatives à l'aide liée contribuent à établir des relations profitant au Canada et aux pays en développement. Dans ce contexte, le Gouvernement est conscient de la nécessité de s'assurer que les biens et les services canadiens répondent aux besoins des récipiendaires et que leurs prix sont concurrentiels.

Le Canada participe depuis longtemps, et activement, aux discussions internationales sur l'aide liée et sur des questions connexes (rentabilité, dépendance par rapport à l'aide, coopération technique). Il s'est engagé à travailler étroitement avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE et d'autres mécanismes pour garantir l'utilisation efficace des ressources d'APD.

5.10 Le Comité recommande que l'ACDI, lorsqu'elle appuie des programmes d'ajustement structurel, accorde une attention particulière aux effets sur les pauvres et aux mesures prises pour protéger les groupes vulnérables. L'ACDI devrait par ailleurs élargir sa propre conditionnalité afin de viser la réduction des dépenses militaires excessives et une plus grande transparence dans les opérations gouvernementales. L'ACDI devrait également insister sur une révision des programmes d'ajustement structurel pour que la réduction de la pauvreté devienne un objectif central du développement.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. Il pense aussi que d'autres mesures s'imposent pour améliorer les programmes d'ajustement structurel, élargir la conditionnalité et promouvoir la transparence.

Le Gouvernement collaborera avec les organisations internationales, les pays en développement et les groupes touchés pour s'assurer que les programmes d'ajustement structurel intègrent aussi les objectifs suivants : l'atténuation de la pauvreté, la protection de l'environnement et des droits de la personne, et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'ACDI continuera, comme elle le fait depuis longtemps, à aider les groupes vulnérables dans leurs efforts pour amortir les effets de l'ajustement structurel.

Les budgets militaires excessifs nuisent au développement, car ils accaparent des ressources qui serviraient autrement à réaliser des objectifs sociaux primordiaux. En collaboration avec d'autres pays donateurs, le Canada envisagera des actions collectives susceptibles de modifier les pratiques de dépense.

La transparence est un aspect essentiel du bon gouvernement. Le Gouvernement poursuivra son dialogue et sa coopération technique sur ces questions.

5.11 Le Comité affirme que le respect des droits de la personne, le bon gouvernement et le développement démocratique sont des valeurs universelles qui doivent occuper une place centrale dans la politique étrangère du Canada et influencer et guider d'autres politiques. Le Canada doit chercher à promouvoir le respect de ces valeurs au plan international par divers moyens, y compris le dialogue et les programmes de coopération. En ce qui concerne les pays dont les gouvernements commettent de graves violations des droits de la personne, le Canada devrait travailler avec d'autres pays pour amener un changement de comportement. Au besoin, le Canada devrait aller jusqu'à l'annulation de l'aide bilatérale. Dans ces cas, il devrait néanmoins continuer d'aider les pauvres et les groupes vulnérables par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord que les droits de la personne, le bon gouvernement et le développement démocratique sont des valeurs universelles qui doivent occuper une place centrale dans la politique étrangère du Canada (voir aussi la réponse à la recommandation 3.7).

Le Gouvernement réaffirme ainsi son engagement envers le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Ce Centre continuera de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs canadiens.

Le Gouvernement considère le respect des droits de la personne non seulement comme une valeur fondamentale, mais aussi comme un élément crucial du développement de sociétés démocratiques et prospères, vivant en paix l'une avec l'autre. Le grand défi est de décider des meilleurs moyens d'amener les gouvernements à respecter les droits humains fondamentaux. Notre objectif ultime n'est pas de punir les pays et les populations innocentes dont les gouvernements violent les droits, mais plutôt de changer les comportements et d'inciter les gouvernements à respecter les droits de leurs populations. La réponse à une situation particulière nécessite le dosage soigné de plusieurs facteurs, et par-dessus tout l'efficacité des moyens d'influence à notre disposition. Les efforts que le Canada déploie pour défendre les droits de la personne reposent sur divers moyens, notamment le dialogue et la concertation dans les tribunes multilatérales.

L'aide au développement est une façon constructive de régler les questions touchant les droits de la personne, la démocratie et la gestion publique. En tant que l'une des six priorités pour l'APD, l'aide dans ce domaine appuiera, par exemple, les initiatives de rétablissement de la paix et de réconciliation, l'éducation en matière de droits de la personne, l'élargissement de l'accès aux recours juridiques, le renforcement des législatures et des systèmes judiciaires et l'accroissement de la capacité des organisations et des autres représentants de la société civile de participer pleinement et efficacement au processus de prise des décisions dans leurs pays. Le Canada continuera de collaborer avec divers partenaires, y compris les gouvernements, les ONG et les organisations multilatérales, afin de promouvoir nos objectifs.

Le Gouvernement pourrait recourir à des mesures spéciales touchant l'aide et le commerce s'il constate des violations flagrantes, systématiques et persistantes des normes internationales des droits de la personne. L'aide canadienne ne doit par exemple pas récompenser ou donner l'impression de récompenser un tel comportement de la part des gouvernements. On peut y arriver de diverses manières, comme le Comité l'a mentionné. Le Gouvernement examinera ses actions au cas par cas.

Le Canada maintiendra son leadership sur les droits de la personne au sein de l'ONU, de l'OSCE, du Commonwealth, de la Francophonie et de l'OEA. Le Canada a contribué à établir le bureau du haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, dont le mandat englobe la promotion et la protection des droits de la personne, la prévention des violations de ces droits qui présagent un conflit, et la coordination des activités du système onusien touchant les droits de la personne. Ces instances offrent souvent le moyen le plus efficace d'influencer les gouvernements. Au sein des institutions financières internationales (IFI) et de divers groupes de donateurs d'aide, le Canada soulignera aussi la nécessité d'examiner l'engagement des bénéficiaires envers le bon gouvernement. En particulier, le Canada recherchera la concertation avec d'autres pour influencer les pays qui dépenses beaucoup dans l'achat d'armements plutôt que dans la promotion de programmes d'éducation et d'habitation pour leur population.

5.12 Le Comité estime que l'aide du Canada continue d'être trop dispersée, et il recommande qu'une plus grande part de l'aide publique au développement (APD) soit concentrée dans moins de pays, en tenant compte de l'objectif premier de l'APD. Le Canada devrait maintenir à son niveau élevé actuel la part d'APD allouée à l'Afrique, revoir les parts des autres régions, et collaborer étroitement avec les autres donateurs pour assurer une meilleure coordination et une plus grande complémentarité de l'aide internationale dans son ensemble.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement convient qu'il est possible d'accroître l'efficacité de l'APD en se concentrant sur un nombre plus limité de priorités, en ciblant mieux les bénéficiaires, et en coordonnant mieux les projets d'aide.

Cependant, le Canada possède des intérêts importants dans toutes les parties du monde. Le Gouvernement estime qu'il faut affecter une forte part de l'APD à un nombre limité de pays, tout en poursuivant les programmes dans les autres pays grâce à des mécanismes peu coûteux et simples à administrer.

Le Gouvernement convient sans réserve que l'Afrique doit continuer de recevoir la part la plus importante de l'APD. Il examinera régulièrement la répartition de l'aide entre les régions.

Le Canada continuera d'assumer un rôle de chef de file au sein de l'OCDE et d'autres groupes consultatifs, ainsi qu'auprès des autres pays donateurs, pour améliorer la coordination et la cohésion de l'aide au développement. Le Gouvernement prendra des mesures pour renforcer les consultations avec ses partenaires canadiens en matière de développement et pour garantir une coordination plus poussée des divers instruments de la politique étrangère qui influent sur le développement.

5.13 Le Comité recommande que le Canada poursuive des programmes actifs d'aide aux pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale et à ceux de l'ancienne Union soviétique. Il recommande en outre de faire en sorte que le financement de ces programmes ne compromette pas les priorités de l'APD énoncées plus haut.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada poursuivra des programmes actifs d'aide aux pays de l'Europe centrale et de l'Est (ECE) et à ceux de l'ancienne Union soviétique (AUS) et s'assurera que ces programmes ne sont pas financés aux dépens des priorités de l'APD.

Il est important pour le Canada de s'assurer que la transformation de la région réussit. L'établissement d'économies de marché ouvertes et prospères suscitera d'importants débouchés commerciaux et d'investissements, qui profiteront directement à l'économie canadienne. Par ailleurs, l'intégration de ces économies au système économique et mondial contribuera à assurer la prospérité dans l'ensemble du monde et profitera à tous. Enfin, la promotion et le maintien de la stabilité dans la région contribuent directement à l'amélioration de la sécurité et de la stabilité internationales.

Le Programme d'aide du Canada recourt à diverses formules pour réagir rapidement à l'évolution des conjonctures régionales et des intérêts canadiens. Le plus souvent, d'éventuels partenaires canadiens présentent des projets. Par ailleurs, des projets sont aussi mis au point en fonction des initiatives du Gouvernement et des demandes formulées par les gouvernements bénéficiaires. Dans les deux cas, l'exécution des programmes repose sur le partenariat; les projets sont mis en oeuvre par le secteur privé canadien, les associations d'entreprises et les associations commerciales, les ONG, les établissements d'enseignement, les groupes ethniques, et tous les paliers de gouvernement. Les fonds fédéraux activent le processus; leur versement encourage les partenaires au Canada et dans les pays bénéficiaires à faire des contributions importantes, ce qui engendre un programme beaucoup plus vaste que celui que le gouvernement fédéral pourrait réaliser à lui seul.

Afin de maximiser l'efficacité, une réorganisation des rôles entre le MAECI, qui administre actuellement le programme, et l'ACDI aura lieu. Le MAECI retiendra la responsabilité pour l'élaboration des politiques alors que l'ACDI assumera la responsabilité pour l'exécution du programme. Cette nouvelle fonction pour l'ACDI cadre bien avec ses activités ailleurs dans le monde. Une étroite coordination entre les deux organisations assurera le développement continu et l'exécution du programme.

5.14 Le Comité recommande que le Canada continue de répondre aux demandes de secours d'urgence, mais qu'il fixe des critères d'admissibilité, de telle sorte que l'aide au développement à long terme demeure la mission première du programme d'aide.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement convient qu'il faut structurer la prestation des secours d'urgence. Dans sa démarche, il s'efforcera de prévenir les situations d'urgence, de se tenir prêt à y faire face, et de fournir une aide essentielle (soins de santé, nourriture, logement et autres nécessités) aux victimes des crises. Le Canada s'occupera aussi d'aider les réfugiés et les personnes déplacées à se réinstaller, car c'est la première étape essentielle à franchir sur la voie de la réadaptation et de la reprise du développement.

L'aide au développement à long terme demeurera l'objet principal du programme d'APD.

5.15 Le Comité recommande de maintenir, et même d'accroître, la part des fonds affectés aux programmes de partenariat, là ou les partenaires ont fait la preuve de leur efficacité et de leur efficience. L'ACDI doit aussi prendre en compte le soutien dont bénéficient ses partenaires au Canada et qu'on peut mesurer notamment par la participation des bénévoles qui travaillent pour l'organisation en question et la capacité de l'organisation de recueillir des contributions complémentaires à celles de l'ACDI.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement reconnaît que les ONG partenaires canadiens peuvent jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques, ainsi que dans la planification et l'exécution des programmes canadiens d'aide au développement.

Néanmoins, toute décision sur la taille relative des allocations d'APD aux ONG partenaires doit prendre en compte les sérieuses contraintes budgétaires auxquelles le Gouvernement et l'ACDI sont confrontés. La préférence sera accordée aux partenaires qui montrent le plus d'efficacité et qui offrent des programmes qui complètent celles du gouvernement en soutenant le développement durable. De plus, une attention spéciale sera accordée aux partenaires qui peuvent apporter leurs propres contributions financières et l'apport de volontaires ou qui permettent à des jeunes d'aller servir à l'étranger.

5.16 Le Comité recommande que le gouvernement s'engage à stabiliser le ratio de l'APD au produit national brut (PNB) à son niveau actuel, et qu'il s'efforce de le faire monter à 0,7 p. 100 lorsque la situation financière du Canada le permettra.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement maintient son engagement à l'égard d'un programme actif et efficace d'aide publique au développement faisant partie intégrante de la politique étrangère du Canada. Compte tenu du contexte financier actuel, toutefois, tous les programmes gouvernementaux sont examinés, et le programme d'APD ne fait pas exception. Le Gouvernement est déterminé à se rapprocher de l'objectif de 0,7 p. 100 lorsque la situation financière du Canada le permettra.

5.17 Comme l'expansion des échanges commerciaux est plus importante que l'aide pour beaucoup de pays en développement, le Comité recommande en outre que le gouvernement envisage d'ouvrir davantage le marché canadien aux pays en développement, en particulier aux pays les moins développés.

<u>Réponse</u>

Tout comme le Comité, le Gouvernement accorde beaucoup d'importance aux régimes commerciaux ouverts afin de favoriser le développement. L'économie canadienne est très ouverte, et les engagements commerciaux que le pays a pris pendant l'Uruguay Round auront pour effet de l'ouvrir encore plus. En vertu des accords de l'Uruguay Round, le Canada a convenu d'éliminer les tarifs douaniers dans des secteurs clés et de réduire les autres de 40 p. 100 en moyenne.

Le Canada applique un tarif préférentiel, appelé Tarif de préférence général (TPG), à certaines importations venant de la plupart des pays en développement. Le Gouvernement est en train d'examiner tous les barèmes du TPG pour cerner les possibilités de les réduire et de les appliquer à une gamme de produits plus large; il vise ainsi à procurer des avantages supplémentaires aux pays les moins développés, sans toutefois perdre de vue les conséquences possibles pour les industries touchées.

En ce qui concerne les barrières non tarifaires, les accords de l'Uruguay Round stipulent que le système des contingents propre à l'Arrangement multifibres (qui vise les textiles et les vêtements importés des pays en développement) disparaîtra au bout d'une période de dix ans. Par la suite, les tarifs constitueront la seule protection pour ce secteur, et l'on est en train de les réduire aux termes des engagements pris pendant l'Uruguay Round.

En outre, le Canada cherchera des possibilités de fournir une assistance technique pour aider les pays en développement à participer efficacement aux nouveaux accords commerciaux (tels que l'ALENA et celui concernant l'OMC).

5.18 Le Comité recommande des consultations plus larges sur la coopération en matière de développement, auxquelles participeraient les parlementaires.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. Un grand nombre de partenaires canadiens et étrangers jouent un rôle vital dans le programme d'APD du Canada. Leur contribution est essentielle pour fournir les compétences, les connaissances et les ressources requises pour relever les multiples défis du développement.

Pour être efficace, l'aide au développement doit être une tâche collective, ce qui nécessite un partage correspondant d'informations et une consultation permanente.

Diverses consultations sont tenues chaque année avec les partenaires de l'ACDI, y compris les ONG oeuvrant au développement, les associations commerciales, les universités et collèges et les groupes environnementaux. Un calendrier de consultations est publié sur une base régulière. Le Gouvernement cherchera à améliorer son processus de consultation sur la coopération au développement. Cela comprendra les prochaines réunions du Forum national sur les relations internationales du Canada.

Chapitre 6

Promouvoir le rayonnement de la culture et du savoir canadiens à l'étranger

- 6.1 Le Comité recommande vigoureusement que les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles internationales soient traitées comme une dimension fondamentale de la politique étrangère du Canada.
- 6.6 Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces intéressées, rende prioritaire l'élaboration d'une stratégie en matière de relations culturelles, scientifiques et éducationnelles avec l'étranger. Cette stratégie pourrait recourir à la réglementation et à d'autres moyens, comme des entreprises conjointes avec le secteur privé, pour soutenir la production des produits culturels canadiens et leur distribution au Canada et à l'étranger. Elle devrait tenir compte des circonstances particulières et des propositions spécifiques à chacune des grandes industries culturelles, à savoir l'édition, la musique, les beaux-arts, les sports, la télévision, le cinéma et le théâtre et des propositions concrètes contenues dans l'essai de John Ralston Saul et le rapport de l'honorable Serge Joyal. Une fois prête, la stratégie devrait être référée aux comités parlementaires permanents chargés des affaires étrangères.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. Nous sommes bien décidés à ce que les relations culturelles, scientifiques et éducatives demeurent des éléments clés des relations étrangères du Canada. En période de mondialisation de l'économie, quand les sociétés subissent de plus en plus la concurrence de l'économie internationale et les pressions qu'elle exerce, le rôle de la culture, en tant que force unificatrice, prend une importance vitale. Parallèlement, tandis que le savoir (s'exprimant sous les formes de la technologie, des organisations et de l'innovation) devient un élément clé de la compétitivité sur la scène mondiale, l'éducation assume un rôle déterminant dans la promotion de la prospérité.

Le Canada bénéficie d'avantages sans pareil. Sa culture est fort diversifiée et elle se caractérise par une excellence et un dynamisme reconnus partout dans le monde; elle contribue à donner à tous les Canadiens un sentiment d'identité commune. Par ailleurs, nos établissements d'enseignement comptent parmi les meilleurs au monde et ils sont de plus en plus conscients du fait qu'ils accroissent la compétitivité du pays sur la scène internationale, en tant que centres de recherches, d'innovation et du savoir. Le Gouvernement a l'intention de soutenir les deux secteurs de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

La politique étrangère du pays en matière de culture doit :

- faire du Canada un leader dans la nouvelle économie mondiale, en projetant l'image d'un pays unique, créateur, innovateur et, de ce fait, compétitif;
- protéger notre souveraineté culturelle;
- faire ressortir l'identité canadienne en montrant ses aspects les plus créatifs sur la scène internationale;

favoriser la croissance et la vitalité des secteurs de la culture et de l'éducation et, de ce fait, contribuer à créer des emplois.

Dans cet esprit, le Gouvernement croit qu'il faut promouvoir tous les aspects des diverses cultures au Canada. Au cours de l'année dernière, il a aussi pris un certain nombre de mesures pour accroître la présence culturelle du Canada à l'étranger et commercialiser les produits culturels sur la scène internationale. Récemment, le Gouvernement a :

- créé le Programme de résidences d'artistes étrangers Canada-États-Unis-Mexique;
- parrainé, à Vancouver du 9 au 11 mars derniers, une conférence concernant l'éducation au Canada et la région Asie-Pacifique;
- conclu des accords de coopération pour le cinéma, la télévision et la vidéo avec le Japon, le Chili, la Suède et le Brésil;
- conclu un protocole d'entente sur la coopération culturelle avec Hong Kong;
- nommé pour la première fois un ministre (Affaires culturelles) à l'ambassade du Canada à Paris;
- organisé un important festival culturel canadien à Mexico, pour marquer le 50^e anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et le Mexique.

Au nombre des initiatives culturelles à l'étranger, citons les suivants :

- des accords de coréalisation de films, d'émissions de télévision et de vidéos avec 26 pays, lesquels ont engendré un chiffre d'affaires annuel supérieur à 300 millions de dollars au cours des trois dernières années;
- des accords muséologiques avec la France et le Mexique pour faciliter la coopération et les échanges et mettre en valeur la technologie et le savoir-faire du Canada sur ces marchés;
- des programmes pour favoriser la mise au point et la commercialisation de produits culturels en collaboration avec le secteur privé; citons le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore, le volet d'aide à la commercialisation internationale du Programme d'aide au développement l'industrie de l'édition, et le volet « diffusion internationale » du Programme d'aide à la distribution des publications.

À l'avenir, les activités culturelles ayant une dimension internationale occuperont une place plus centrale dans la gestion de la politique étrangère et des activités s'y rapportant. Dans un premier temps, le Bureau des affaires culturelles du MAECI, dont le dernier gouvernement était en train d'éliminer les fonctions, a été renforcé, et se rapportera dorénavant au sous

ministre adjoint responsable des enjeux globaux. D'autres mesures sont envisagées pour développer cette dimension critique de la politique étrangère canadienne.

Le MAECI collaborera avec le ministère du Patrimoine canadien et les organismes culturels dans l'élaboration des politiques au niveau fédéral.

Cette action tiendra compte des avis exprimés par les témoins qui ont comparu devant le Comité mixte spécial et des nombreuses suggestions utiles faites dans le rapport du Comité.

Les comités des affaires étrangères du Parlement seront volontiers consultés.

- 6.2 Le Comité recommande aussi que la politique étrangère du Canada touchant les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles vise à :
- 6.2A affirmer la souveraineté culturelle du Canada.
- 6.7 Comme nous l'avons suggéré dans le chapitre sur le commerce, le gouvernement du Canada doit profiter des exemptions consenties dans le cadre de l'ALENA et de l'ALE aux industries culturelles afin d'adopter des mesures réglementaires et autres destinées à protéger et à promouvoir les industries culturelles canadiennes.
- 6.8 Lors de prochaines négociations internationales, le gouvernement devra chercher à nouer des alliances pour faire reconnaître la nécessité de protéger et de promouvoir les cultures nationales.

Réponse (voir aussi la réponse à la recommandation 3.2C)

Le Gouvernement est d'accord. Afin de conserver son identité et sa finalité, le Canada se doit de préserver, dans l'espace culturel nord-américain, une place bien à lui, une place de choix.

Le Gouvernement continuera de collaborer étroitement avec des pays qui partagent ses opinions et qui reconnaissent la nécessité de protéger et de promouvoir leur identité nationale et leurs valeurs culturelles. Au sein du G-7 et au Sommet des Amériques, à Miami, le Canada a amené tous les participants (y compris les États-Unis) à reconnaître que les gouvernements ont un rôle important à jouer pour promouvoir « la diversité du contenu, y compris la diversité culturelle et linguistique », dans la nouvelle société mondiale de l'information.

Le Canada négocie avec le Conseil de l'Europe une entente élargie qui lui permettrait de participer pleinement à toutes les activités du Conseil qui se rapportent à la culture et au patrimoine culturel. Le Canada s'est en outre doté d'un mécanisme pour tenir avec l'UE des consultations annuelles sur les questions culturelles. La participation du Canada aux activités culturelles de la Francophonie et du Commonwealth lui permet aussi de renforcer ses relations avec les pays partageant ses opinions.

Le Gouvernement a obtenu des exemptions pour les industries culturelles, au sein de l'OMC et dans le contexte de l'ALE et de l'ALENA, quand il l'a fallu.

- 6.2 Le Comité recommande aussi que la politique étrangère du Canada touchant les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles vise à :
- 6.2B aider le Canada à devenir un joueur important dans l'économie mondiale axée sur les connaissances.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. La participation du Canada à l'économie mondiale à forte intensité de connaissances ne relève pas uniquement de la politique étrangère. Elle suppose aussi l'intervention d'autres paliers de gouvernement, du secteur privé, des établissements d'enseignement supérieur, des ONG et d'autres intervenants. Le Gouvernement a publié récemment un plan d'action à l'échelle du gouvernement, intitulé L'innovation : la clef de l'économie moderne, qui est centré sur quatre domaines d'action interdépendants :

- mettre en place un marché plus solide;
- développer le commerce;
- bâtir une infrastructure efficace;
- la technologie innover, ne pas perdre du terrain.

Pour mettre en place une économie plus novatrice, le Gouvernement a notamment l'intention de transformer les réseaux existants de téléphone, de câblodistribution et d'ordinateurs pour en faire un système plus intégré : l'autoroute de l'information. Notre infrastructure et nos réseaux d'information actuels deviendraient vite insuffisants sans une évolution rapide, car les États-Unis, l'Europe et le Japon ont lancé de vastes programmes pour construire leurs autoroutes électroniques. Le Gouvernement adoptera une série de politiques et de programmes pour encourager les constructeurs et les utilisateurs de l'autoroute électronique.

Un des éléments de cette stratégie consiste à donner aux Canadiens accès à des services concurrentiels sur satellites mobiles, à l'échelle mondiale et régionale, services qui leur permettront d'utiliser les télécommunications sans fil (téléphones cellulaires, téléchasseurs, radiodiffusion). Cela préparera l'arrivée de nouveaux services faisant appel aux signaux radioélectriques tels que la radiodiffusion numérique, les appareils de communication personnels, les satellites mobiles perfectionnés, et la câblodistribution sans fil.

Le Gouvernement compte aussi élargir le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE). Il aidera ce dernier à exécuter son plan d'entreprise pour accélérer la mise au point d'éléments clés de l'autoroute électronique, dont un réseau expérimental ultra-rapide pour mettre à l'épreuve des technologies avancées de réseautage et pour accroître la vitesse et la portée du réseau Internet canadien.

Autre élément de la stratégie : élargir le réseau SchoolNet, projet fédéral-provincialterritorial devant relier, par la voie électronique, les écoles, les bibliothèques, les collèges communautaires, les universités et les hôpitaux du Canada. Cela procurera aux Canadiens des services électroniques utiles et fort intéressants dans l'économie mondiale de l'information. Même si les sciences sont avancées au Canada, bon nombre des nouvelles technologies dont notre industrie a besoin viennent de l'étranger. Le Gouvernement cherchera par conséquent à favoriser :

- l'acquisition par l'industrie des toutes dernières technologies d'excellence;
- la sensibilisation des partenaires étrangers éventuels et des investisseurs en capital risque aux compétences canadiennes en S-T;
- la participation d'entreprises canadiennes à des alliances internationales de R-D;
- la mise en place d'un cadre de règles internationales qui permettent d'accéder sans entrave aux technologies internationales.

Le Gouvernement encouragera aussi les liens entre les institutions culturelles et éducatives canadiennes et leurs pendants à l'étranger; il existe des conseillers en science et technologie dans certaines grandes missions du Canada à l'étranger pour promouvoir les échanges et la collaboration dans le domaine des sciences et de la technologie; et un réseau qui pourrait comprendre jusqu'à dix centres éducatifs sera établi d'ici cinq ans dans l'Asie-Pacifique pour promouvoir les institutions canadiennes d'enseignement.

- 6.2 Le Comité recommande aussi que la politique étrangère du Canada touchant les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles vise à :
- 6.2C contribuer à la vitalité des arts et de l'enseignement supérieur.
- 6.2D promouvoir l'exportation des produits culturels et éducationnels du Canada.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Des activités internationales sont essentielles à la vitalité des arts et de l'enseignement supérieur canadiens. Par son programme de relations culturelles internationales, le MAECI offre une aide financière aux artistes et aux universitaires canadiens pour leur permettre d'atteindre des normes internationales d'excellence et pour mettre en évidence les réalisations de notre pays sur la scène mondiale.

Favoriser la vente des produits, services et compétences du Canada en matière de culture, de patrimoine et d'enseignement fait partie intégrante du Programme de promotion du commerce extérieur. Le Gouvernement accorde la priorité aux industries culturelles et, tout en aidant les exportateurs de ces produits à participer à des foires et à des missions commerciales à caractère spécialisé, il continuera d'appuyer la stratégie de l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision relativement aux co-réalisations avec des partenaires étrangers. Le Gouvernement collabore de plus en plus étroitement avec l'industrie culturelle canadienne pour en améliorer les débouchés aux États-Unis et ailleurs à l'étranger.

Le Gouvernement soutient déjà la production (par l'entremise du Conseil des arts) et la distribution d'ouvrages canadiens, dans le cadre d'un certain nombre de programmes. Comme les produits culturels et éducatifs canadiens se distinguent par leur excellence, il importera de miser sur notre créativité plus que jamais auparavant. C'est pourquoi on peut prévoir que les industries culturelles et éducatives du Canada vont continuer à croître à un rythme deux fois plus grand que celui du reste du marché canadien de l'emploi.

- 6.2 Le Comité recommande aussi que la politique étrangère du Canada touchant les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles vise à :
- 6.2E faciliter le transfert des connaissances.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. Les efforts que le Gouvernement fait pour promouvoir la libéralisation du commerce et des investissements et pour conclure des accords culturels, scientifiques et technologiques contribuent à la réalisation de cet objectif.

Le Gouvernement consulte activement les provinces et le secteur privé pour adapter ses programmes et ses méthodes au contexte international en évolution constante, et pour trouver des occasions d'améliorer les échanges dans le domaine de l'information et dans celui de la recherche et du développement, de manière à accroître sa compétitivité. Le Gouvernement cherchera des moyens d'améliorer ses résultats à cet égard, de concert avec les provinces.

6.3 Le Comité encourage le gouvernement à demander aux provinces intéressées de collaborer à la mise en oeuvre du volet culturel, scientifique et éducationnel de la politique étrangère par une utilisation efficace de mécanismes comme le Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord. Il compte collaborer avec d'autres paliers de gouvernement dans tous les domaines d'intérêt mutuel.

Le système fédéral a affiché une souplesse remarquable lorsqu'il s'est agi de donner suite aux changements nécessaires pour gérer les relations fédérales-provinciales dans le contexte international, comme en a fait foi récemment la formule « Équipe Commerce Canada ». De même, la position qu'occupent le Québec et le Nouveau-Brunswick dans la Francophonie est un atout pour la politique étrangère du Canada et atteste aussi de la souplesse du fédéralisme.

En ce qui concerne les mécanismes de consultation, le Gouvernement s'entretient régulièrement avec les autorités supérieures des provinces (par exemple, à l'occasion des conférences périodiques des premiers ministres). Le Gouvernement renouvellera son protocole d'entente avec le Conseil des ministres de l'Éducation, protocole qui définit le cadre de consultations continues dans le domaine de l'enseignement supérieur au niveau international. D'autres instances, telles la Réunion des ministres chargés de la Culture et des Ressources historiques et le Comité fédéral-provincial-territorial du sport, examinent les priorités dans leurs secteurs de responsabilité respectifs. En ce qui a trait au soutien accordé aux artistes canadiens faisant des tournées à l'étranger, le Gouvernement coordonne ses efforts avec ceux des provinces, par l'entremise de représentants entretenant des rapports permanents; toutes les provinces sont invitées à prendre part aux consultations culturelles bilatérales revêtant un caractère officiel.

Le Gouvernement est disposé à examiner d'autres mécanismes de collaboration et de consultation avec toutes les provinces.

6.4 Le Comité recommande que le gouvernement du Canada envisage sérieusement la possibilité de créer des programmes de bourses et d'échanges mettant à contribution le secteur privé de façon importante, afin que les étudiants canadiens puissent faire des séjours courts, mais significatifs, dans des centres d'enseignement supérieur à l'étranger en dehors des États-Unis et des pays européens habituels, et que les étudiants de ces autres pays puissent faire de même au Canada. Il serait utile que les responsables de ces programmes soient informés de ce que deviennent leurs anciens étudiants après leurs études.

<u>Réponse</u>

Le gouvernement est d'accord que la compétitivité du Canada dans une économie mondiale basée sur les connaissances dépendra en grande partie de la capacité de la prochaine génération de développer les connaissances et les compétences nécessaires pour composer avec les autres cultures et évoluer avec aisance dans des contextes étrangers. À cette fin, le Canada gère le programme de prix du gouvernement du Canada sur la base de la réciprocité avec le Japon, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Mexique. En outre, le Programme des bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth a vu le jour à la suite d'une initiative du Canada il y a plus de 30 ans. Le Canada continue d'offrir plus de prix dans le cadre de ce programme que la plupart des autres pays du Commonwealth sans compter que les Canadiens sont aussi bénéficiaires de plus de 120 bourses du Commonwealth chaque année. Le gouvernement a également renouvelé l'an dernier le Programme d'échanges universitaires Canada-Chine qui donne lieu à une vingtaine d'échanges tous les ans. Il faut néanmoins faire davantage.

Voilà pourquoi le gouvernement, fort d'une collaboration étroite entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et celui du Développement des ressources humaines, négocie en ce moment avec l'Union européenne la mise en place d'un programme de coopération en matière d'enseignement auquel participeront et les universités et les collèges et par lequel on tentera d'abaisser certains des obstacles à la mobilité au niveau universitaire. Le programme est conçu de manière à garantir une participation de pays européens qui permette d'élargir les destinations traditionnelles pour les universitaires que sont la Grande-Bretagne et la France. Par ailleurs, le Canada milite avec énergie en faveur d'une plus grande coopération en Amérique du Nord dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation, et il a déjà commencé à négocier avec le Mexique et les États-Unis un programme qui favorisera la mobilité des étudiants entre les trois pays. Enfin, nous travaillons pour que le Canada soit en mesure de participer au cours des deux prochaines années au Programme de la mobilité des universitaires dans l'Asie-Pacifique. En plus de positionner les Canadiens avantageusement dans la conjoncture économique mondiale, ces programmes de bourses sont aussi un moyen fondamental de faire connaître aux futurs leaders étrangers tout ce que le marché canadien a de perfectionné à offrir.

Le Ministère essaie également de retracer les anciens du programme de bourses du gouvernement du Canada. Une étude a été entreprise il y a quelques années dans le cas du Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth. Nous étudierons la possibilité d'assurer un suivi permanent pour les universitaires étrangers qui étudient au Canada dans le cadre de tels programmes afin de renforcer les relations avec les anciens.

6.5 Le Comité désire inciter les universités et les collèges canadiens qui accueillent un nombre assez considérable d'étudiants étrangers à suivre une pratique, courante dans d'autres pays, de maintenir des relations avec ces étudiants quand ils rentrent chez eux, c'est-à-dire leur écrire régulièrement, les encourager à former des groupes d'anciens dans leur pays et trouver de nouvelles façons de garder le contact.

Réponse

Bon nombre d'universités canadiennes ont d'ores et déjà reconnu l'importance d'entretenir un contact permanent avec leurs anciens étudiants étrangers et prennent des mesures efficaces en ce sens. Pour sa part, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international porte à l'attention de l'Association des universités et collèges du Canada, de l'Association des collèges communautaires du Canada et du Bureau canadien de l'éducation internationale les recommandations du Comité afin qu'ils puissent les diffuser à leurs membres. De plus, le Ministère aura d'autres occasions d'encourager les universités et collèges canadiens à assurer le suivi cette recommandation. Les missions du Canada à l'étranger aideront les universités et les collèges dans cette entreprise dans la mesure du possible.

6.9 Le Comité recommande aussi que le gouvernement s'emploie à promouvoir l'épanouissement culturel au Canada en augmentant l'appui offert aux artistes et aux intellectuels créatifs et en élaborant les moyens nécessaires pour assurer la distribution des créations de ces derniers au Canada et à l'étranger.

<u>Réponse</u>

Le gouvernement est d'accord. La vitalité de la communauté culturelle et artistique du Canada dépend largement de l'accès qu'elle obtient à la scène internationale et du succès qu'elle y remporte. Dans cette optique, le gouvernement reconnaît qu'il doit jouer un rôle de chef de file pour appuyer les industries culturelles et les services éducatifs internationaux du Canada. En ce qui concerne ces derniers, des Centres éducatifs canadiens existent déjà à Taipei et Séoul. Considérant le succès remarquable de ces centres, le gouvernement a annoncé son intention d'en ouvrir d'autres en Malaisie, en Chine, en Indonésie, au Viet Nam, en Thaïlande, à Singapour, à Hong Kong, aux Philippines et, selon les résultats d'études de marketing, fort probablement à Tokyo. Ce modèle pourrait sans doute être adapté à d'autres régions du monde. Le gouvernement examine aussi les façons de renforcer encore sa capacité de commercialiser à la fois les industries culturelles et les services éducatifs.

- 6.10 De plus, le Comité recommande que le gouvernement du Canada recherche la coopération des provinces intéressées à appuyer davantage l'« internationalisation » de l'éducation, c'est-à-dire la mobilité des étudiants et des universitaires, les échanges entre institutions et les réseaux internationaux de recherche et de développement.
- 6.13 Le Comité recommande donc que le gouvernement étudie sérieusement les programmes qui aideront les chercheurs et les universitaires canadiens ainsi que les établissements d'enseignement supérieur au Canada à entrêtenir les échanges internationaux qui seront utiles au Canada.

<u>Réponse</u>

Par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), le gouvernement entretient d'excellentes relations avec les provinces dans le domaine des activités internationales reliées à l'éducation. Le CMEC a été invité à participer aux réunions sur la coopération nord-américaine en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, ainsi qu'aux tables rondes visant le renforcement de la coopération avec l'Union européenne en matière d'éducation. Il a également été représenté aux réunions traitant de l'éducation dans le cadre du forum de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). À l'occasion, certaines provinces ont aussi été représentées individuellement à ces assises. Le gouvernement a l'intention de mettre à profit cette coopération pour l'indispensable « internationalisation » de l'enseignement supérieur.

Comme nous l'avons signalé dans notre réponse à la recommandation 6.4, le Canada négocie actuellement un programme de coopération en matière d'éducation et de formation avec l'Union européenne et un autre semblable avec les États-Unis et le Mexique. En outre, nous serons sans doute en mesure de participer d'ici deux ans au Programme de mobilité des universitaires dans l'Asie-Pacifique.

6.11 Le Comité recommande donc que le gouvernement réaffirme le rôle de chef de file que doit jouer le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en matière d'élaboration, à l'échelon fédéral, de politiques culturelles, scientifiques et éducationnelles internationales. Il recommande aussi que les programmes pertinents, éparpillés à l'heure actuelle dans le ministère, soient regroupés au sein d'un secteur des relations culturelles, scientifiques et éducationnelles internationales. Enfin, le Comité recommande que le gouvernement examine les programmes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que les programmes internationaux d'autres ministères et organismes, afin de regrouper les plus indiqués au sein des Affaires étrangères. Il recommande aussi qu'on fournisse aux diplomates canadiens les incitations et les moyens nécessaires pour promouvoir efficacement la culture, la science et l'éducation canadiennes à l'étranger.

Réponse

Le Gouvernement convient que le MAECI doit montrer la voie pour ce qui est d'approfondir, au niveau fédéral, la politique sur les relations culturelles, scientifiques et éducatives avec l'étranger. Dans un premier temps, le Bureau des Affaires culturelles du MAECI, dont le dernier gouvernement était en train d'éliminer les fonctions, a été renforcé, et se rapportera dorénavant au Sous-ministre adjoint responsable des enjeux globaux. Les programmes pertinents au sein du MAECI seront cernés afin d'en accroître l'efficacité dans le cadre d'une stratégie des relations culturelles internationales. Toujours dans le contexte de cette stratégie, le MAECI examinera aussi les incitations et les outils dont les diplomates canadiens ont besoin pour promouvoir efficacement la culture, la science, et l'éducation canadiennes à l'étranger.

6.12 Le Comité recommande que le gouvernement continue d'appuyer vigoureusement la promotion des études canadiennes à l'étranger.

<u>Réponse</u>

Le gouvernement est d'accord. En partie grâce à l'appui de celui-ci, les études canadiennes figurent actuellement au programme des universités d'environ 35 pays. La plupart de ces pays sont représentés dans les 20 associations nationales et multinationales d'études canadiennes dans le monde, lesquelles comptent plus de 6 000 membres. Les associations et leurs membres contribuent pour beaucoup à faire connaître et comprendre le Canada dans leurs pays respectifs. Ils influencent par leurs travaux les décideurs et les guides d'opinion actuels et futurs. Ils contribuent aussi à la recherche et au dialogue dans les domaines internationaux et nationaux qui sont prioritaires pour le Canada. Le gouvernement a l'intention de continuer, en accordant à cette activité une grande importance, à encourager l'enseignement, la recherche et les publications sur le Canada par les professeurs des universités étrangères. Outre le Conseil international d'études canadiennes, nous mettrons l'accent sur les États membres du G-7 et les pays prioritaires dans le monde développé et en développement où il existe des associations d'études canadiennes.

6.14 Le Comité reconnaît l'importance de programmes tels que Radio-Canada International (RCI) et les programmes de traduction du Conseil des arts du Canada pour la littérature canadienne à l'étranger. Il ne faut ménager aucun effort pour exploiter pleinement le potentiel de RCI, particulièrement puisqu'il s'agit de projeter l'image du Canada au-delà de ses frontières.

<u>Réponse</u>

Le gouvernement prend note de cette recommandation concernant l'exploitation du potentiel de Radio Canada International (RCI) et des programmes de traduction du Conseil des arts du Canada.

Le gouvernement est d'accord qu'en projetant le Canada et les valeurs canadiennes à l'étranger, RCI peut jouer un rôle important dans la promotion de la paix et de la compréhension internationales. RCI est éminemment bien placé pour faire rayonner à l'étranger l'attachement des Canadiens au dialogue et au compromis, à la démocratie, aux droits de la personne et à la justice économique et sociale, à l'environnement, à la paix et au respect de la diversité.

De plus, RCI et d'autres médias libres ont un rôle important à jouer pour s'assurer que la vérité, la transparence, et la justice triomphent grâce à l'interaction de multiples sources d'information.

Chapitre 7

Le rôle et la place du Canada

7.1 Le Comité recommande que la politique canadienne vise la protection des intérêts vitaux du Canada: la conservation de la souveraineté et de l'indépendance canadiennes et le maintien de la capacité du pays de jouer le rôle actif et indépendant sur la scène internationale qu'exigent les Canadiens. Nous croyons qu'une telle politique exige une répartition appropriée des ressources destinées aux instruments de sa mise en oeuvre, que ce soit le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et ses missions à l'étranger, les autres ministères actifs à l'étranger ou le Parlement.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord que la politique canadienne doit protéger les intérêts vitaux du pays. Le Gouvernement est fermement résolu à réaliser ses objectifs financiers et à appliquer à son mode de fonctionnement les principes de la saine gestion des fonds publics. Il dressera l'ordre de priorité et redistribuera les ressources en fonction des contraintes financières. Le Gouvernement est aussi en train de modifier ses façons de faire (cela comprend une utilisation plus judicieuse de la technologie) pour mieux mettre les programmes en oeuvre. D'autres mesures déterminantes, qui iront dans le même sens, découleront de l'examen intégral des programmes.

Étant donné l'importance des pouvoirs qu'exerce à l'heure actuelle le Congrès américain, particulièrement dans les questions commerciales touchant les intérêts du Canada, il faut trouver des moyens efficaces et directs pour porter les préoccupations du Canada à l'attention des membres du Congrès et du Sénat. Nous estimons que le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis offre le potentiel voulu à cet égard. Cependant, le Parlement doit revoir son processus de sélection afin que les futures délégations soient composées de parlementaires choisis pour leur connaissance des sujets à l'ordre du jour. Le Groupe devrait également travailler en étroite collaboration avec les comités permanents compétents et avec le ministre des Affaires étrangères.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement croit aussi qu'il importe au plus haut point de promouvoir les intérêts du Canada au sein du Congrès américain. Notre ambassade à Washington a créé une unité spéciale qui se charge des relations avec le Congrès, pour s'assurer que les leaders du Congrès connaissent bien les positions du Canada sur certaines mesures législatives américaines. L'ambassadeur continuera de rencontrer régulièrement ces leaders et d'autres décideurs américains. Tous les bureaux du Canada auront pour mission de faire valoir davantage nos points de vue auprès des membres de la Chambre des représentants et du Sénat, ainsi que des législateurs des États.

La réunion annuelle du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis favorise utilement l'échange de points de vue sur des questions intéressant les deux pays. Il serait avantageux de tenir des réunions plus fréquentes et bien préparées sur des secteurs ou des thèmes définis. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est disposé à entretenir d'étroits rapports avec le Groupe parlementaire pour l'aider à préparer les réunions et pour fournir des analyses sur les questions abordées.

7.3 Le Comité recommande au gouvernement de fonder ses politiques et ses priorités sur les avantages comparatifs, les intérêts et les valeurs du Canada. Le Canada devrait viser, dans les régions, à établir des partenariats bilatéraux en fonction de l'importance régionale d'un pays, de ses liens politiques et culturels avec le Canada et de ses contributions à l'atteinte de nos objectifs.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement accepte la démarche du Comité et, dans ses programmes, il définira l'ordre de priorité de manière à favoriser la réalisation des objectifs globaux de sa politique étrangère. Les relations bilatérales et les associations multilatérales contribueront à l'atteinte de ces objectifs, et le Gouvernement leur accordera la priorité en fonction de leur degré d'utilité.

7.4 Le Comité confirme l'engagement du Canada en faveur d'un système international fondé sur des règles et l'extension de l'application du droit international. Il confirme également l'importance de mieux gérer les institutions multilatérales, de les rendre plus efficaces, et d'augmenter leur imputabilité démocratique. Le Comité recommande par conséquent l'adoption d'une stratégie du « multilatéralisme dirigé », c'est-à-dire, une stratégie donnant priorité aux institutions qui servent le mieux les intérêts canadiens. Ceci devrait être combiné avec l'établissement de relations bilatérales avec les pays de même opinion qui sont les mieux placés pour faire progresser les causes communes. Au-delà du Commonwealth et de la Francophonie, les cibles de cette stratégie devraient inclure les Nations Unies et ses agences spécialisées, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les institutions financières internationales et le Groupe des Sept (G-7). Le Canada doit promouvoir activement la création prochaine de l'OMC. Il doit aussi favoriser une réforme urgente et en profondeur de l'ONU et des institutions de Bretton Woods. Les comités permanents appropriés du Parlement devraient réévaluer l'adhésion du Canada aux différentes institutions multilatérales, afin de présenter des recommandations quant à l'avenir de la participation du Canada.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'accord avec le Comité. Il tient à instaurer un système international fondé sur des règles, sur l'application élargie du droit international, et sur des institutions multilatérales plus efficaces, mieux gérées, et plus imputables. Le Gouvernement continuera d'agir en ce sens.

Parallèlement, le Gouvernement reconnaît que la participation aux travaux des institutions multilatérales n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'arriver à une fin. Il accordera la priorité aux institutions qui favoriseront le mieux la réalisation de ses objectifs : promouvoir la prospérité et l'emploi; protéger notre sécurité dans un cadre mondial stable; et projeter les valeurs et la culture canadiennes.

À l'intérieur des institutions multilatérales, le Canada ne se limitera pas aux partenariats traditionnels; il cherchera aussi à conclure des alliances avec des pays épousant ses intérêts et ses objectifs, tout dépendant de la question étudiée.

Comme l'évoquait le Comité, la réforme du système des Nations Unies, notamment celle des organes chargés de protéger la paix et la sécurité, constitue un objectif important du Canada. Celui-ci tient aussi à ce que l'OMC se penche sans tarder sur les dossiers encore en suspens (par ex., les subventions aux exportations agricoles et les lois sur les recours commerciaux) et sur les nouveaux dossiers (politique de la concurrence, environnement, travail). Les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement jouent un rôle clé dans le développement mondial. Le Gouvernement va donc en réclamer la réforme pendant le prochain sommet économique devant se tenir à Halifax.

Le Gouvernement se félicite du fait que les co s'interroger davantage sur l'adhésion du Can	omités perman ada à diverses	ents compétents institutions mu	ont l'intention de litilatérales.	de
	ſ			

Chapitre 8

La démocratisation de la politique étrangère

8.1 Une des propositions formulées dans ce contexte vise à créer un « Centre d'étude de la politique étrangère » qui cernerait les domaines d'analyse prioritaires et contribuerait au débat public.

<u>Réponse</u>

Le Gouvernement est d'avis qu'il devrait y avoir un meilleur dialogue entre les Canadiens et les Canadiennes au sujet de la politique étrangère et des relations que le pays entretient avec l'étranger. Il a tenu et continuera de tenir son engagement à faire débattre au Parlement les grandes questions de politique étrangère. Le premier Forum national sur les relations internationales du Canada, qui s'est déroulé en mars dernier, a constitué un pas important dans cette direction. Ce forum sera repris chaque année, et prochainement au printemps à Toronto sur le thème général de la réforme des institutions internationales.

Le Gouvernement élargira et institutionnalisera ce processus en s'inspirant des consultations existantes avec la communauté des ONG oeuvrant dans le domaine des droits de la personne ainsi qu'avec le secteur privé au sein du Comité consultatif sur le Commerce extérieur (CCCE) et des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). Ces consultations supplémentaires impliqueront d'autres groupes et individus intéressés aux dimensions internationales des relations économiques, du développement, et des affaires politiques.

Le Gouvernement estime également que le dialogue doit se poursuivre tout au long de l'année partout au pays. C'est pourquoi il a décidé de créer un nouveau mécanisme de consultation et d'information sur la politique étrangère au sein du ministère des Affaires étrangères afin de consulter davantage le public et de stimuler la recherche sur la politique étrangère, mettant en présence, dans ce contexte, des intervenants, des experts, des parlementaires et des citoyens, et de veiller à consulter systématiquement les Canadiens et les Canadiennes sur tous les aspects de sa politique étrangère.